



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2019-264

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

ARS Centre-Val de Loire

R24-2019-09-11-001 - 2019-DOS-0066 PDSES AAC 2 HPEL p-publication (3 pages) Page 4

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2019-09-11-002 - 2019-DSTRAT-0021 Arrêté relatif à la composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire (15 pages) Page 8

R24-2019-09-11-003 - 2019-DSTRAT-0022 Arrêté relatif à la composition de la commission permanente de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire (5 pages) Page 24

R24-2019-09-11-004 - 2019-DSTRAT-0023 Arrêté relatif à la composition de la commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire (7 pages) Page 30

R24-2019-09-11-005 - 2019-DSTRAT-0024 Arrêté relatif à la composition de la commission spécialisée « Organisation des soins » de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire (9 pages) Page 38

R24-2019-09-11-006 - 2019-DSTRAT-0025 Arrêté relatif à la composition de la commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire (4 pages) Page 48

R24-2019-09-11-007 - 2019-DSTRAT-0026 Arrêté relatif à la composition de la commission spécialisée « Prévention » de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire (7 pages) Page 53

R24-2019-09-11-008 - 2019-DSTRAT-0027 Arrêté relatif à la composition de la commission de coordination dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux (4 pages) Page 61

R24-2019-09-11-009 - 2019-DSTRAT-0028-Arrêté relatif à la composition de la commission de coordination dans le domaine de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile (4 pages) Page 66

R24-2019-07-30-015 - Arrêté portant autorisation d'extension non importante de 18 places du SAMSAH de Chartres géré par l'ALVE portant sa capacité totale de 60 à 78 places pour des personnes présentant un handicap psychique. (3 pages) Page 71

ARS du Centre-Val de loire - Délégation départementale d'Eure-et-Loir

R24-2019-09-09-001 - Arrêté n° 2019-DD28-CTS-0020 relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé de l'Eure et Loir (7 pages) Page 75

Délégation ARS de l'Indre

R24-2019-08-09-013 - ARRETE 2019-DOS-VAL-0113 fixant le montant des recettes d'Assurance Maladie dues au titre de la part tarifée à l'activité au mois de juin du centre hospitalier "La Tour Blanche" d'Issoudun (2 pages) Page 83

R24-2019-08-09-012 - ARRETE 2019-DOS-VAL-0114 fixant le montant des recettes d'Assurance Maladie dues au titre de la part tarifée à l'activité au mois de juin du centre hospitalier de Châteauroux (2 pages)

Page 86

ARS Centre-Val de Loire

R24-2019-09-11-001

2019-DOS-0066 PDSES AAC 2 HPEL p-publication

ARRÊTÉ N°2019-DOS-0066 attribuant à l'Hôpital privé d'Eure-et-Loir les missions de permanence des soins mentionnées à l'article L.6111-1-3 du Code de la Santé Publique listées en annexe du présent arrêté

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRÊTÉ

N°2019-DOS-0066

**Attribuant à l'Hôpital privé d'Eure-et-Loir les missions de permanence des soins
mentionnées à l'article L.6111-1-3 du Code de la Santé Publique
listées en annexe du présent arrêté**

N° FINESS : 280001199

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6111-1-3, L.6111-1-4, L.6111-41, L.6112-5, R.6111-41 à R.6111-49,

Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT, directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 17 avril 2019,

Vu le décret n°2016-1645 du 1^{er} décembre 2016 relatif à la permanence des soins et à diverses modifications de dispositions réglementaires applicables au service public hospitalier,

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé,

Vu l'arrêté du 30 avril 2003 modifié relatif à l'organisation et à l'indemnisation de la continuité des soins et de la permanence pharmaceutique dans les établissements publics de santé et dans les établissements publics d'hébergement pour personnes âgées dépendantes,

Vu l'arrêté n° 2018-DSTRAT-0024 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire du 25 juin 2018 portant adoption du projet régional de santé 2018/2022 de la région Centre-Val de Loire,

Vu l'arrêté n° 2019-DOS-0070 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire attribuant au Centre Hospitalier « Louis Pasteur » de Chartres les missions de permanence des soins mentionnées à l'article L.6111-1-3 du Code de la Santé publique listées en annexe de cet arrêté,

Vu l'arrêté n° 2019-DOS-0055 du 08 juillet 2019 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant révision du volet portant organisation de la Permanence des Soins en Etablissement de santé du Schéma régional de Santé 2018-2022 de la région Centre-Val de Loire,

Vu l'arrêté n° 2019-DOS-0040 du 29 mai 2019 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire déclarant l'appel à candidatures pour l'attribution des missions de permanence des soins assurées par les établissements de santé ou les personnes mentionnées à l'article L.6112-2 (PDSSES) pour la région Centre-Val de Loire partiellement infructueux pour ce qui concerne le volet imagerie,

Vu la décision n°2019-DG-DS-0004 du 17 avril 2019 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant délégation de signature aux directeurs du siège de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

Vu le second appel à candidatures pour l'attribution des missions de permanence des soins assurées par les établissements de santé ou les personnes mentionnées à l'article L.6112-2 (PDSSES), en région Centre-Val de Loire publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire ainsi que sur le site Internet de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire le 11 juillet 2019, conformément à l'article R.6111-42 du code de la santé publique,

Considérant que le Schéma régional de Santé et l'appel à candidatures précités imposent de « faire évoluer les organisations d'une approche établissement vers une approche territoriale »,

Considérant la candidature de l'Hôpital privé d'Eure-et-Loir déposée dans le cadre de l'appel à candidatures précité, en vue d'obtenir, notamment, les lignes d'astreintes de PDSSES de chirurgie viscérale et digestive et d'anesthésie dans le cadre du volet territorial,

Considérant que, pour les lignes de PDSSES sollicitées, la candidature de l'Hôpital privé d'Eure-et-Loir répond aux critères d'attribution du Schéma régional de Santé et de l'appel candidatures précités, et, plus particulièrement, au principe d'une organisation territoriale de la PDSSES,

Considérant l'avis des fédérations des établissements de santé, recueilli le 24 juillet 2019,

ARRÊTE

Article 1 : dans le cadre du second appel à candidatures, sont attribuées à l'Hôpital privé d'Eure-et-Loir, les missions de permanence des soins mentionnées à l'article L.6111-1-3 du code de la santé publique listées en annexe du présent arrêté, au titre de la PDSSES territoriale.

Article 2 : la présente attribution de missions de permanence des soins mentionnées à l'article L.6111-1-3 du code de la santé publique prend effet au 1^{er} juin 2019.

Article 3 : le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
- soit d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé conformément aux dispositions de l'article L.6122-10-1 du code de la santé publique. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux : Ministère des affaires sociales et de la santé - 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP,
- soit d'un recours contentieux formé par toute personne ayant intérêt à agir auprès du Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Article 4 : la Directrice de l'offre sanitaire de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée sous pli recommandé avec accusé de réception, et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans le 11 septembre 2019
Le Directeur général de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,
Signé : Laurent HABERT

ANNEXE A L'ARRETE N°2019-DOS-0066

Liste des missions de permanence des soins mentionnées à l'article L.6111-1-3 du code de la santé publique attribuées à l'Hôpital privé d'Eure-et-Loir

HPEL	Lignes PDES territoriales		
		Astreintes	Gardes
	chirurgie viscérale et digestive	1	
	anesthésie	1	
Total Etablissement		2	0

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2019-09-11-002

2019-DSTRAT-0021

Arrêté relatif à la composition de la Conférence régionale
de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de
Loire

AGENCE REGIONALE DE SANTE

CENTRE-VAL DE LOIRE

DIRECTION DE LA STRATEGIE

Arrêté relatif à la composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire

Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 1432-4,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010, portant création des Agences régionales de santé et le décret du 27 mars 2019, portant nomination de Monsieur Laurent HABERT, Directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire, à compter du 17 avril 2019,

Vu le décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015, adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

Vu le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu l'instruction ministérielle n° SG/2014/75 du 19 mars 2014, relative au renouvellement des conférences régionales de santé et de l'autonomie,

Considérant les courriers adressés par l'ARS aux organismes règlementairement chargés de faire des propositions de désignation et les réponses reçues à la date du présent arrêté,

Considérant les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article D.1432-28 du décret n°2010-348 susvisé,

Vu l'arrêté en date du 12 avril 2019, relatif à la composition de la conférence régionale de santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

Considérant les désignations complémentaires intervenues depuis le 12 avril 2019.

A R R E T E

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté n°2019-DSTRAT-0009 du 12 avril 2019 sont rapportées.

Article 2 : La conférence régionale de la santé et de l'autonomie est composée de 97 membres ayant voix délibérative, répartis au sein de 8 collèges.

Article 3 : Le mandat des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie s'achèvera le 30 septembre 2020, en application des dispositions de l'article 3 du décret n°2015-1879 susvisé.

Article 4 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 15 membres :

- Trois représentants de la région :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Anne LECLERCQ Vice-Présidente Conseillère régionale	Jean-Pierre CHARLES- GUIMPIED Conseiller régional	Absence de candidature
Fanny PIDOUX Conseillère régionale	Christian DUMAS Conseiller régional	Absence de candidature
Alix TERY-VERBE Conseillère régionale	Jean-Philippe GRAND Conseiller régional	Absence de candidature

- Six représentants des départements :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Cher : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Nicole PROGIN Vice-Présidente du Conseil départemental	Cher : Corinne CHARLOT Conseillère départementale	Cher : Annie LALLIER Vice-Présidente du Conseil départemental
Eure-et-Loir : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Gérard SOURISSEAU, Vice- Président du Conseil départemental	Eure-et-Loir : Françoise HAMELIN Vice-Présidente du Conseil départemental	Eure-et-Loir : en cours de désignation
Indre : le Président du Conseil départemental ou son représentant	Indre : Michel BLONDEAU Vice-Président du Conseil départemental	Indre : Michèle SELLERON Conseillère départementale
Indre-et-Loire : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Nadège ARNAULT, Vice- Présidente du Conseil départemental	Indre-et-Loire : Dominique SARDOU Conseillère départementale	Indre-et-Loire : Pascale DEVALLEE Vice-Présidente du Conseil départemental
Loir-et-Cher : le Président du	Loir-et-Cher :	Loir-et-Cher : Maryse

Conseil départemental ou son représentant, Monique GIBOTTEAU, Vice-Présidente du Conseil départemental	Philippe SARTORI Conseiller départemental	PERSILLARD Conseillère départementale
Loiret : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Alexandrine LECLERC, Vice-Présidente du Conseil départemental	Loiret : Nathalie KERRIEN Conseillère départementale	Loiret : Christian BRAUX, Conseiller départemental

- Trois représentants des groupements de communes :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
en cours de désignation	Elisabeth HOVASSE- PRELY Conseillère communautaire à la Communauté de communes de Vierzon-Sologne-Berry – Adjointe au Maire de Vierzon	en cours de désignation
Gérard HENAULT Président de la Communauté de communes de la Touraine Sud	Michaëlle de la GIRODAY Conseillère communautaire Agglo du Pays de Dreux Première adjointe au Maire de Dreux	en cours de désignation
Françoise BAILLY Vice-Présidente de la Communauté de communes d'Agglopolys – Maire adjointe de Saint-Gervais la Forêt	Annick GOMBERT Vice-Présidente de la Communauté de communes de Brenne-Val de Creuse – Maire du Blanc	en cours de désignation

- Trois représentants des communes :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Nicolas BONNEAU Maire de La Chapelle-Saint- Mesmin	Daniel FRARD Maire de Vernouillet	Gérard SANTOSUOSSO Maire de Trouy
Marie-Agnès LINGUET Maire de Fleury les Aubrais	Isabelle SENECHAL Maire de Saint-Laurent en Gâtines	Marinette MITRIOT Maire de Chezal Benoit
Nicolas NAULEAU Maire de Culan	Daniel LOMBARDI Maire d'Yvoy le Marron	Eric BARDET Maire de Prunay-Cassereau

Article 5 : Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 16 membres :

- Huit représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Jean-Claude BOURQUIN Président de l'UFC Que Choisir région Centre	Léone FEVRIER-DUPIN Référente Santé de l'Association Consommation Logement Cadre de vie - CLCV d'Indre-et-Loire	Serge RIEUPEYROU Référent Santé UFC Que Choisir région Centre
Danièle DESCLERC-DULAC Membre de la Fédération SOS Hépatites Présidente de l'Union régionale des associations agréées du système de santé - URAASS	Marie-Françoise VIALLEFOND Secrétaire de l'Association de familles de traumatisés crâniens de la région Centre AFTC	Arlette BOUVARD Déléguée régionale de la Fédération SOS Hépatites Centre-Val de Loire
Daniel HILT Coordinateur d'AIDES – délégation d'Indre-et-Loire	Marjorie CORIDON Membre de l'Association Auto-support, réduction des risques parmi les usagers de drogues ASUD	Fabrice OLIVET Président de l'Association Auto-support, réduction des risques parmi les usagers de drogues ASUD
Elisabeth LEVET Présidente de l'Association des diabétiques Centre-Val de Loire	Marie-Françoise BARATON Présidente de l'Association France Rein Centre-Val de Loire	En cours de désignation
Jacques PORTIER Représentant familial de l'Union interdépartementale des UDAF du Centre	Nicole VALADE Présidente de l'Association Visite des malades dans les établissements hospitaliers VMEH 45	en cours de désignation
Yvette TRIMAILLE Présidente de la Fédération régionale Familles rurales Centre-Val de Loire	en cours de désignation	Jeanne BUARD Administratrice de l'Association française des sclérosés en plaques

- Quatre représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Marie-Odette TURE Représentante de la CFDT Retraités	Danielle EBRAS Représentante de l'Union nationale des instances de coordination offices et réseaux de personnes âgées – UNIORPA	Dominique TALLAN Présidente de l'Association « Génération Mouvement »
Martine JOSEPH Représentante de l'Union départementale des retraités Force Ouvrière – UDRFO	Ginette GRILLARD Membre de la CDCA d'Eure-et-Loire	Jacqueline RAINEAU Représentante de la Fédération FO des retraités et pré-retraités

Marie-Claire DULONG Représentante des usagers – Membre du Bureau CDCA Formations Personnes Âgées Mandatée Union Française des retraités (UFR)	Jocelyne Rousseau Représentante des usagers - Vice-Présidente CDCA Formation Personnes Âgées Mandatée Union Territoriale des Retraites CFDT d'Indre et Loire - UTR CFDT 37	Joël SUET Représentant des usagers - Membre du Bureau CDCA Formation Personnes Âgées Mandaté Union Nationale des Syndicats Autonomes Retraités d'Indre et Loire - UNSA Retraités 37
Solange QUILLOU Représentante de l'Union nationale interprofessionnelle des retraités - UNIR CFE-CGC	Thierry BERTHELEMY Représentant la Fédération générale des retraités de la fonction publique	Christian BARBOTIN Représentant de la Fédération générale des retraités de la Fonction publique

- Quatre représentants des associations de personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Françoise GUILLARD- PETIT Représentante régionale de l'Association des Paralysés de France et Membre du Conseil départemental de l'APF de l'Indre	Philippe SAUNE Directeur général du GEDHIF	Marie-Thérèse LEROUX Représentant l'Union départementale des associations familiales de Loir-et-Cher
Martine VANDERMEERSCH Présidente de l'Association Autisme d'Eure-et-Loir	Jean-Michel ROBILLARD Vice-Président de l'Association départementale des PEP d'Eure-et-Loir	en cours de désignation
Jean-Claude DION, Président de l'Association pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le Loiret – APHL	Agnès LASFARGUES, Vice-Présidente de l'Entraide Naissance Handicap ENH du Loir-et-Cher	en cours de désignation
Philippe COTTIN Directeur de l'ESAT « Les Fadeaux » à Châteauroux	Jean-Marc BOUCHARD Président de l'Association d'entraide aux familles et handicapés (AEFH) du Loiret	en cours de désignation

Article 6 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé (CTS). Il comprend 4 membres :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
------------	----------------	----------------

Dominique ENGALENC Président du CTS du Cher	Steven BEUREL Membre du CTS d'Indre-et-Loire	Nathalie VERNE Membre du CTS du Cher
Liliane CORDIOUX Membre du CTS d'Eure-et-Loir	Gérard CHABERT Membre du CTS d'Indre-et-Loire	En cours de désignation CTS d'Eure-et-Loir
Hervé MIGNOT Président du CTS de l'Indre	René GIRARD Membre du CTS du Loiret	Hervé STIPETIC Membre du CTS de l'Indre
Jean-François LOUBRIEU Membre du CTS du Loir-et-Cher	Frédérique VARIN Membre du CTS du Loiret	Jean-François NIVARD Membre du CTS du Loir-et-Cher

Article 7 : Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 10 membres :

- Cinq représentants des organisations syndicales de salariés :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
CFDT : Habiba AZOUZI Secrétaire départementale du Syndicat CFDT santé- sociaux du Cher	CFDT : Cécile THIBERGE Secrétaire régionale CFDT	CFDT : Michel AUFUVRE Représentant CFDT
CFE-CGC : Philippe BALIN Référént Handicap à l'Union régionale Centre	CFE-CGC : Claude GUILLIER Secrétaire général de l'Union régionale Centre	CFE-CGC : en cours de désignation
CFTC : en cours de désignation	CFTC : en cours de désignation	CFTC : en cours de désignation
CGT : Alain BORG Représentant du Comité régional CGT Centre	CGT : Madeleine CABUZEL Représentante de la CGT	CGT : Chantal JUTANT Représentante de la CGT
FO : Arnauld PIONNIER Représentant de l'Union régionale FO de la région Centre	FO : Patrick VINATIER Représentant de l'Union régionale FO de la région Centre	FO : Caroline BOUTET Représentant FO

- Trois représentants des organisations professionnelles d'employeurs :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
CPME : Claude SAUQUET Représentant de la CPME	CPME : en cours de désignation	CPME : en cours de désignation
MEDEF : Olivier RENAUDEAU Représentant du MEDEF Centre-Val de Loire	MEDEF : Annie MORDANT Représentant MEDEF Centre-Val de Loire	MEDEF : Bruno BOUSSEL Délégué général du MEDEF Centre-Val de Loire
UPA : Marie-Anne VIVANCO Représentante de l'UPA	UPA : Alain JARDAT Représentant de l'UPA	UPA : en cours de désignation

- Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Philippe JAUBERTIE Représentant de l'UNAPL Vice-Président de la Fédération URPS (FFMKR)	François BLANCHECOTTE Président du Syndicat des biologistes	en cours de désignation

- Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Martine HUGER Présidente de la Fédération régionale des exploitants agricoles	Maxime POINCLOUX Président des Jeunes agriculteurs du Centre	en cours de désignation

Article 8 : Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociales.
Il comprend 6 membres :

- Deux représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
en cours de désignation	Catherine GAGELIN Directrice adjointe du Foyer d'accueil chartrain	Dominique GOUGEON Membre du bureau de l'APLEAT-ACEP
Patricia DOUANE Directrice générale de l'AIDAPHI	Claire BOTTE Présidente de l'APLEAT- ACEP	Aurore VINCENT Coordinatrice Pôle Hébergement Le Relais à Bourges

- Deux représentants de la caisse d'assurance et de retraite et de la santé au travail :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Martine DELIGNE Présidente de la Carsat Centre-Val de Loire	Patricia GUY Administrateur	Chantal WORNJ Administrateur
Pascale RETHORE Directeur adjoint Action Sociale	Angéline DEVERGE- BETINAT Responsable du département « action sociale personnes âgées »	Audrey THOMAS Responsable du Service Social Régional

- Un représentant des caisses d'allocations familiales :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Géralde CUVILLIER Administrateur	Jacky PERES Administrateur	Véronique CORNU Administrateur

- Un représentant de la mutualité française :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
-----------	---------------	---------------

Rose-Marie MINAYO Présidente de la Mutualité française Centre	Pascal CHAMPIGNY Secrétaire général de la Mutualité française Centre	Olivier BASIRE Directeur de la Mutualité française Centre
--	---	--

Article 9 : Le 6^{ème} collège est composé d'acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé. Il comprend 10 membres :

- Deux représentants des services de santé scolaire et universitaire :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Sylvie ANGEL Médecin Conseiller technique du Recteur	Elisabeth LARY Médecin Conseiller technique départemental d'Indre-et-Loire	en cours de désignation
Annie PIPET Infirmière - Conseiller technique du Recteur	Christine TOURAT-VACHER Infirmière - Conseiller technique départemental d'Indre-et-Loire	En cours de désignation

- Deux représentants des services de santé au travail :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Bruno ANTOINET Directeur du Comité interentreprises d'hygiène du Loiret - CIHL	Hervé CIBOIT Directeur de l'AIMT d'Indre-et-Loire Services interentreprises de santé au travail	Bernard ROBERT Directeur de l'APSMT de Loir-et-Cher – Service de prévention de santé au travail
Catherine ROBIDA Médecin du travail au Comité interentreprises d'hygiène du Loiret - CIHL	Jean-François GAILLARD Médecin du travail au Service interprofessionnel de santé au travail en Eure-et-Loir - SISTEL	Nathalie SALAMOR Infirmière à l'Association Interentreprises de prévention et de santé au travail du Cher – AIPST

- Deux représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Jacky GUERINEAU Directeur général adjoint chargé de la Solidarité au Conseil départemental du Loiret	Brigitte HERCENT-SALANIE Médecin départemental de PMI du Loiret	Pascale VILLAR Médecin de PMI au Conseil départemental du Loiret
Jean-Louis ROUDIERE Chef de service de la protection maternelle et infantile et des actions de santé au Conseil départemental d'Eure-et-Loir	Evelyne CRISTOL Médecin départemental, Chef de service de la PMI du Loir-et-Cher	en cours de désignation

- Deux représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Emmanuel RUSCH Professeur responsable du Laboratoire de santé publique et de promotion de la santé à la Faculté de médecine de Tours	Régis PIQUEMAL Administrateur du groupement de coopération sanitaire Santé EsCALE 41	Michel CHAUVEAU Président du Comité régional Centre EPGV
Marie-France BERTHIER Présidente du Comité départemental d'éducation pour la santé de l'Indre - CODES 36	Jacqueline MANSOURIAN- ROBERT Présidente de l'Association Dialogue Autisme	Anne-Marie BRIEUDE Médecin coordinateur Rezo Addictions 41

- Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Céline LECLERC Directrice de l'Observatoire régional de la santé – ORS du Centre	Séverine DEMOUSTIER Directrice du Centre régional d'études, d'actions et d'informations – CREAMI Centre	Charlotte PERROT- DESSAUX Conseillère technique au Centre régional d'études, d'actions et d'informations – CREMI Centre

- Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 du Code de l'environnement :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Anne-Joëlle LEGOURD Membre du Conseil d'administration de l'Association France Nature Environnement Centre-Val de Loire	Gérard BARACHET Vice-Président de la Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Carole BUTOR Directrice de l'Association pour l'avenir du Gâtinais et de ses habitants - APAGEH

Article 10 : Le 7^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 34 membres :

- Cinq représentants des établissements publics de santé, dont au moins 3 présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Olivier SERVAIRE- LORENZET Directeur du Centre hospitalier de Blois	Agnès CORNILLAUD Directrice du Centre hospitalier de Bourges	Pierre BEST Directeur du Centre hospitalier de Chartres

Olivier BOYER Directeur général du Centre hospitalier régional d'Orléans	Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD Directrice générale du Centre hospitalier régional et universitaire de Tours	Evelyne POUPET Directrice du Centre hospitalier de Châteauroux
Gilles CALAIS Président de la CME du Centre hospitalier régional universitaire de Tours	Marie-Françoise BARRAULT Présidente de la CME du Centre hospitalier régional d'Orléans	Michel HIRA Président de la CME du Centre hospitalier de Châteauroux
Olivier MICHEL Président de la CME du Centre hospitalier de Bourges	Pierre KALFON Président de la CME du Centre hospitalier de Chartres	Yann LEFEVRE Président de la CME du Centre hospitalier de Gien
Christian GUGGIARI Président de la CME du Centre hospitalier George-Sand à Bourges	Séverine RESTELLI Présidente de la CME du Centre hospitalier spécialisé Georges Daumezon à Fleury les Aubrais	Dominique ANCELIN Président de la CME du Centre hospitalier spécialisé Henri Ey à Bonneval

- Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins 1 président de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Christophe ALFANDARI Président du directoire de la Clinique Saint-Gatien à Tours	Thierry CHAGNAUD Directeur du Pôle Santé Léonard de Vinci à Chambray-les-Tours	Stanislas TAKOUGNADI Directeur de l'Institut médical de Sologne
Jean CALLIER Président de la CME Clinique Saint-Cœur à Vendôme	Gilles ASPE Président de la CME Pôle Santé La Confluence à Saint-Cyr-sur-Loire	en cours de désignation

- Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins 1 président de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Sarah TROTET Directrice ANAS Le Courbat	Anne BERNAUD Directrice du Centre SSR La Menaudiere	Carine JANNIN Directrice adjointe du CRCV Bois-Gibert
Sophie KUBAS Présidente de la CME du CRCV Bois-Gibert	en cours de désignation	Gérard BOILEAU Président de la CME du Centre SSR La Menaudiere

- Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Tony-Marc CAMUS Directeur du Pôle sanitaire	David GUYERE Directeur Le Noble Age	Florence GALLAY Cadre de santé au Centre

et médico-social ASSAD- HAD en Touraine	HAD Val de Loire	hospitalier de Bourges
--	------------------	------------------------

- Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées:

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Martine BOIDRON Représentante de l'APAJH Centre-Val de Loire	Jocelyn MELI Directeur territorial de l'ADAPT Centre-Val de Loire	en cours de désignation
Aude BRARD Directrice Adjointe de l'URIOPSS Centre	Jean-Michel DELAVEAU Président de l'URIOPSS Centre	Emilie ROY Conseillère technique à l'URIOPSS Centre
André REMBERT Président de l'Union régionale des pupilles de l'enseignement public - URPEP Centre	Pascal USSEGLIO Directeur régional de l'APF France handicap Centre-Val de Loire	Marie-Thérèse ELIAS Membre du Bureau de L'URPEP Centre
en cours de désignation	Catherine DELAVICTOIRE Directrice générale adjointe de l'Association départementale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis - ADAPEI d'Indre-et-Loire	en cours de désignation

- Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Pierre GOUABAULT Directeur de l'EHPAD La Bonne Eure à Bracieux	Christine HOLTZMANN Directrice de l'EHPAD Le Clos du Verger à Argenton sur creuse	Marie-Cécile FOURNIER Directrice de l'EHPAD Fondation d'Aligre et Marie- Thérèse à Leves
Françoise BAILLY Association Bien vivre chez soi à Tournon Saint-Martin	Pascal MENAGE Président de l'UNA Centre	Huguette BRIET Présidente de l'UNA d'Indre-et-Loire
Jocelyne GOUGEON Présidente de l'Association gestionnaire LSF de l'EHPAD Nazareth à Orléans	Véronique DUFRESNE Directrice de Beauce Val Service à Patay	Jérôme FOULATIER Directeur de l'EHPAD La Vasselière à Monts
Christophe REMY Délégué régional du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées - SYNERPA	Jean-Marie LAURENCE Délégué régional adjoint du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées - SYNERPA	Etienne POINSARD Délégué départemental du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées - SYNERPA

- Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Mohammed LOUNADI Directeur régional du Comité régional de l'ANPAA Centre-Val de Loire	Marie-Paule LEGRAS-FROMENT Présidente d'Entr'Aide ouvrière à Tours	José PIRES-DIEZ Délégué régional de la Fédération des acteurs de la solidarité Centre-Val de Loire

- Un représentant parmi les responsables des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé implantés dans la région :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Joëlle TILMA Présidente de la Fédération des maisons et pôles de santé du Centre	Jean-Pierre PEIGNE Membre du Conseil d'administration de la Fédération des maisons et pôles de santé du Centre	En cours de désignation

- Un représentant parmi les responsables des réseaux de santé implantés dans la région :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jérôme POTIN Réfèrent de la Commission Transfert Réseau Périnatal Centre-Val de Loire	Christianne ROY Cadre de santé du Réseau de soins palliatifs en région Centre	Sylvie PELLETIER Cadre coordinatrice du Réseau de cancérologie ONCO 28

- Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Vincent POCQUET Président de l'Association des médecins régulateurs généralistes du Loiret	Thérèse BENOIST Membre de l'Association des médecins régulateurs généralistes du Loiret	en cours de désignation

- Un représentant de médecins responsables d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
-----------	---------------	---------------

Véronique JULIE Directrice du SAMU – Centre hospitalier de Dreux	Stéphane BATHELLIER Chef du service de la Cellule d'urgence médico- psychologique – SAMU 45 – CHR Orléans	Chérif MANSOUR Chef du Pôle médecine d'urgence Centre hospitalier de Châteauroux
--	---	--

- Un représentant des transporteurs sanitaires :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Pascal BARTHES Responsable des Ambulances Barthes-Jussieu Secours Tours	François BRETON Ambulancier – Chef d'entreprise	Guillaume HORSTMANN Ambulancier

- Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jean-François GOUY Directeur du SDIS d'Eure- et-Loir	Léopold AIGUEPARSE Directeur du SDIS de Loir- et-Cher	Didier MARCAILLOU Directeur du SDIS du Cher

- Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Didier REA Représentant de « Avenir Hospitalier »	Claude VIRTOS Représentant de la Coordination médicale hospitalière	Eric ESTEVE Représentant du Syndicat national des médecins des hôpitaux publics

- Six représentants des unions régionales des professionnels de santé :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Corinne LE SAUDER Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Médecins)	Francis GUINARD Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Biologistes)	Fabrice ZUCCONI Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Biologistes)
Philippe GOUET Membre de la Fédération URPS du Centre- Val de Loire (URPS Masseurs- kinésithérapeutes)	Pierre BIDAUT Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Médecins)	en cours de désignation
Raphaël ROGEZ Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Médecins)	Fabienne KOCHERT Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Médecins)	en cours de désignation
Didier HUGUET Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de	Véronique FAUVINE Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de	en cours de désignation

Loire (URPS Pharmaciens)	Loire (URPS Orthophonistes)	
Bruno MEYMANDI NEJAD Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Chirurgiens-dentistes)	Véronique MOULIS Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Chirurgiens-dentistes)	en cours de désignation
Christine GOIMBAULT Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Infirmiers)	Cécile PINOT Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Infirmiers)	Julien MAULDE-ROBERT Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Infirmiers)

- Un représentant de l'Ordre des médecins :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Hugues DEBALLON Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre	Patrick PETIT Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre	Christophe TAFANI Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre

- Un représentant des internes en médecine de la ou les subdivisions situées sur le territoire de la région :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Karim ABOU'MRAD-FRICQUEGNON Président du Groupe représentatif autonome en région Centre des internes de médecine générale – GRACE-IMG	Yanis RAMDANI Président de l'Association des internes de Tours	en cours de désignation

Article 11 : Le 8^{ème} collège est composé de personnalités qualifiées. Il est composé de 2 membres :

Titulaires
Joseph LARNICOL, Vice-Président de France Alzheimer Loiret
Michel MOUJART, Directeur général honoraire du CHRU de Tours

Article 12 : Sont appelés à siéger, avec voix consultative, aux travaux de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

- le Préfet de région,
- le Président du Conseil économique, social et environnemental de la région Centre-Val de Loire,
- le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre – Val de Loire,
- le Directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi,
- le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

- le Directeur régional des affaires culturelles,
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- le Directeur régional des finances publiques,
- le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
- le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours,
- un Membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général : en cours de désignation,
- un Administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole : titulaire : Georges AGUDO, Premier Vice-Président de la MSA Beauce Cœur de Loire ; suppléant : Jean-Yves TEMMERMAN, Représentant de la MSA Berry-Touraine,
- le Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Centre ou son représentant,
- le Directeur de la CPAM du Loiret, Directeur de la coordination régionale de la gestion du risque.

Article 13 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

Article 14 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Orléans, le 11 septembre 2019
 Directeur général de l'Agence
 régionale de santé Centre-Val de Loire,
 Signé : Laurent HABERT

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2019-09-11-003

2019-DSTRAT-0022 Arrêté relatif à la composition de la commission permanente de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire

AGENCE REGIONALE DE SANTE

CENTRE-VAL DE LOIRE

DIRECTION DE LA STRATEGIE

Arrêté relatif à la composition de la commission permanente de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu le Code de la santé publique, notamment le Livre IV de la première partie et son article L. 1432-1, tel qu'il résulte de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015, adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

Vu le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu l'arrêté n°2019-DSTRAT-0021 en date du 11 septembre 2019, relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

Considérant les modifications substantielles apportées par le décret n°2010-938 susvisé,

Considérant les désignations effectuées lors de la séance plénière du 30 septembre 2014, du 1^{er} octobre 2015 et du 5 octobre 2016 de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

Considérant les résultats des élections des Présidents des commissions spécialisées effectuées lors de leurs séances d'installation,

Considérant le résultat de l'élection du Président de la Commission spécialisée « Organisation des soins » lors de la séance du 21 juin 2016,

A R R E T E

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté n°2019-DSTRAT-0016 en date du 25 avril 2019 sont rapportées.

Article 2 : La commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie comprend 20 membres.

Article 3 : Le mandat des membres de la commission permanente s'achèvera le 30 septembre 2020, en application des dispositions de l'article 3 du décret n°2015-1879 susvisé.

Article 4 : Le Président de la Commission permanente est le Président de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie : Michel MOUJART.

Article 5 : Sont appelés à siéger au sein de cette commission, en qualité de vice-président :

- Le Président de la Commission spécialisée « Prévention » : Emmanuel RUSCH. Il est suppléé par Jacques PORTIER, Vice-Président de la Commission spécialisée « Prévention » ;
- Le Président de la Commission spécialisée « Organisation des soins » : Olivier MICHEL. Il est suppléé par Jean-Claude BOURQUIN, Vice-Président de la Commission spécialisée « Organisation des soins » ;
- Le Président par intérim de la Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » : François PITOU.
- La Présidente de la Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé : Danièle DESCLERC-DULAC. Elle est suppléée par Françoise GUILLARD-PETIT, Vice-Présidente de la Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé ».

Article 6 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 2 membres :

- Un représentant des collectivités territoriales :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Loir-et-Cher : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Monique GIBOTTEAU, Vice-Présidente du Conseil départemental	Loir-et-Cher : Philippe SARTORI, Conseiller départemental	Loir-et-Cher : Maryse PERSILLARD, Conseillère départementale

- Un représentant des communes :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Nicolas NAULEAU Maire de Culan	Daniel LOMBARDI Maire d'Yvoy le Marron	Eric BARDET Maire de Prunay-Cassereau

Article 7 : Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 2 membres :

- Deux représentants des usagers du service de santé ou médico-sociaux :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jean-Claude DION, Président de l'Association pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le Loiret - APHL	Agnès LASFARGUES, Vice-Présidente de l'Entraide Naissance Handicap ENH du Loir-et-Cher	en cours de désignation
Olivier LE FLOCH, Vice- Président de la Ligue contre le cancer – Comité d'Indre- et-Loire	Pascal MORANDI, Représentant régional du Comité Vie Libre région Centre	Anne BORIS Secrétaire régionale du Comité Vie Libre région Centre

Article 8 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé. Il comprend 1 membre.

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Dominique ENGALENC Président du CTS du Cher	Steven BEUREL Membre du CTS d'Indre-et- Loire	Nathalie VERNE Membre du CTS du Cher

Article 9 : Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 2 membres :

- Un représentant des organisations syndicales de salariés :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
CFDT : Habiba AZOUZI Secrétaire départementale du Syndicat CFDT santé- sociaux du Cher	CFDT : Cécile THIBERGE Secrétaire régionale CFDT	CFDT : Michel AUFUVRE Représentant CFDT

- Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Martine HUGER, Présidente de Fédération régionale des exploitants agricoles	Maxime POINCLOUX, Président des Jeunes agriculteurs du Centre	en cours de désignation

Article 10 : Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociales. Il comprend 1 membre :

- Un représentant de la mutualité française :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Rose-Marie MINAYO Présidente de la Mutualité française Centre	Pascal CHAMPIGNY Secrétaire général de la Mutualité française Centre	Olivier BASIRE Directeur de la Mutualité française Centre

Article 11 : Le 6^{ème} collège est composé d'acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé. Il comprend 2 membres :

- Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Céline LECLERC, Directrice de l'Observatoire régional de la santé – ORS du Centre	Séverine DEMOUSTIER Directrice du Centre régional d'études, d'actions et d'informations – CREAI Centre	Charlotte PERROT-DESSAUX Conseillère technique au Centre régional d'études, d'actions et d'informations – CREAI Centre

- Un représentant des services de santé au travail :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Bruno ANTOINET, Directeur du Comité interentreprises d'hygiène du Loiret - CIHL	Hervé CIBOIT, Directeur de l'AIMT d'Indre-et-Loire – Services interentreprises de santé au travail	Bernard ROBERT Directeur de l'APSMT de Loir-et-Cher – Service de prévention de santé au travail

Article 12 : Le 7^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 4 membres :

- Un représentant des établissements privés de santé à but non lucratif :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Sophie KUBAS Présidente de la CME du CRCV Bois Gibert	en cours de désignation	Gérard BOILEAU Président de la CME du Centre SSR La Ménaudière

- Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Christophe REMY, Délégué régional du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées - SYNERPA	Jean-Marie LAURENCE Délégué régional adjoint du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées - SYNERPA	Etienne POINSARD Délégué départemental du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées - SYNERPA

- Un représentant parmi les responsables des réseaux de santé implantés dans la région

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jérôme POTIN, Référent de la Commission Transfert Réseau Périnatal Centre	Christianne ROY, Cadre de santé du Réseau de soins palliatifs en région Centre	Sylvie PELLETIER Cadre coordinatrice du Réseau de cancérologie ONCO 28

- Un représentant des unions régionales des professionnels de santé :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Raphaël ROGEZ, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Médecins)	Fabienne KOCHERT, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Médecins)	en cours de désignation

Article 13 : Le 8^{ème} collège est composé de personnalités qualifiées. Il est composé d'un membre :

Titulaire
Joseph LARNICOL, Vice-Président de France Alzheimer Loiret

Article 14 : Peuvent siéger avec voix consultative, au sein de la commission permanente, les membres mentionnés à l'article 12 de l'arrêté n°2019-DSTRAT-0021 du 11 septembre 2019, relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire.

Article 15 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

Article 16 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Orléans, le 11 septembre 2019
 Directeur général de l'Agence
 régionale de santé Centre-Val de Loire,
 Signé : Laurent HABERT

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2019-09-11-004

2019-DSTRAT-0023 Arrêté relatif à la composition de la
commission spécialisée « Prises en charge et
accompagnements médico-sociaux » de la Conférence
régionale de la santé et de l'autonomie de la région
Centre-Val de Loire

AGENCE REGIONALE DE SANTE

CENTRE-VAL DE LOIRE

DIRECTION DE LA STRATEGIE

Arrêté relatif à la composition de la commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire

Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu le Code de la santé publique, notamment le Livre IV de la première partie et son article L. 1432-1, tel qu'il résulte de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015, adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

Vu le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu l'arrêté n°2019-DSTRAT-0009 en date du 12 avril 2019, relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

Considérant les désignations complémentaires intervenues depuis le 12 avril 2019.

Considérant les modifications substantielles apportées par le décret n°2010-938 susvisé,

Considérant les désignations effectuées lors de la séance plénière du 30 septembre 2014, du 1^{er} octobre 2015 et du 5 octobre 2016 de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

Considérant les désignations effectuées lors de la séance d'installation le 17 novembre 2014 de la Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux »,

A R R E T E

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté n°2019-DSTRAT-0011 du 16 avril 2019 sont rapportées.

Article 2 : La commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux comprend 30 membres.

Article 3 : Le mandat des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux s'achèvera le 30 septembre 2020, en application des dispositions de l'article 3 du décret n°2015-1879 susvisé.

Article 4 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 5 membres :

- Un représentant de la région :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Absence de candidature	Absence de candidature	Absence de candidature

- Deux représentants des départements :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Cher : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Nicole PROGIN, Vice-Présidente du Conseil départemental	Cher : Corinne CHARLOT Conseillère départementale	Cher : Annie LALLIER Vice-Présidente du Conseil départemental
Loir-et-Cher : le Président du Conseil départemental ou son représentant : Monique GIBOTTEAU, Vice-Présidente du Conseil départemental	Loir-et-Cher : Philippe SARTORI Conseiller départemental	Loir-et-Cher : Maryse PERSILLARD Conseillère départementale

- Un représentant des groupements de communes :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Gérard HENault Président de la Communauté de communes de la Touraine Sud	Michaëlle de la GIRODAY Conseillère communautaire Agglo du Pays de Dreux Première adjointe au Maire de Dreux	en cours de désignation

- Un représentant des communes :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Nicolas NAULEAU Maire de Culan	Daniel LOMBARDI Maire d'Yvoy le Marron	Eric BARDET Maire de Prunay-Cassereau

Article 5 : Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 6 membres :

- Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Elisabeth LEVET Présidente de l'Association des diabétiques Centre-Val de Loire	Marie-Françoise BARATON Présidente de l'Association France Rein Centre-Val de Loire	En cours de désignation
François PITOU Représentant de l'Union nationale des amis et familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques UNAFAM Centre-Val de Loire	Dominique BEAUCHAMP Présidente de l'Association Touraine France Alzheimer 37	Danielle LE COURT Directrice du Service régional de l'AFM Téléthon par intérim

- Deux représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Marie-Odette TURE Représentante de la CFDT Retraités	Danielle EBRAS Représentante de l'Union nationale des instances de coordination offices et réseaux de personnes âgées - UNIORPA	Dominique TALLAN Présidente de l'Association « Génération Mouvement »
Marie-Claire DULONG Représentante des usagers – Membre du Bureau CDCA Formations Personnes Âgées Mandatée Union Française des retraités (UFR)	Jocelyne Rousseau Représentante des usagers - Vice-Présidente CDCA Formation Personnes Âgées Mandatée Union Territoriale des Retraites CFDT d'Indre et Loire - UTR CFDT 37	Joël SUET Représentant des usagers - Membre du Bureau CDCA Formation Personnes Âgées Mandaté Union Nationale des Syndicats Autonomes Retraités d'Indre et Loire - UNSA Retraités 37

- Deux représentants des associations de personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Jean-Claude DION Président de l'Association pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le Loiret - APHL	Agnès LASFARGUES Vice-Présidente de l'Entraide Naissance Handicap ENH du Loir-et-Cher	en cours de désignation
Martine VANDERMEERSCH Présidente de l'Association Autisme d'Eure-et-Loir	Jean-Michel ROBILLARD Vice-Président de l'Association départementale des PEP d'Eure-et-Loir	en cours de désignation

Article 6 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé. Il comprend 1 membre.

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jean-François LOUBRIEU Membre du CTS du Loir-et-Cher	Frédérique VARIN Membre du CTS du Loiret	Jean-François NIVARD Membre du CTS du Loir-et-Cher

Article 7 : Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 4 membres :

- Un représentant des organisations syndicales de salariés :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
CFE-CGC : Philippe BALIN Référént Handicap à l'Union régionale Centre	CFE-CGC : Claude GUILLIER Secrétaire général de l'Union régionale Centre	CFE-CGC : en cours de désignation

- Un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
MEDEF : Olivier RENAUDEAU Représentant du MEDEF Centre-Val de Loire	MEDEF : Annie MORDANT Représentant MEDEF Centre-Val de Loire	MEDEF : Bruno BOUSSEL Délégué général du MEDEF Centre-Val de Loire

- Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Philippe JAUBERTIE Représentant de l'UNAPL Vice-Président de la Fédération URPS (FFMKR)	François BLANCHECOTTE Président du Syndicat des biologistes	en cours de désignation

- Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Martine HUGER Présidente de la Fédération régionale des exploitants agricoles	Maxime POINCLOUX Président des Jeunes agriculteurs du Centre	en cours de désignation

Article 8 : Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociales. Il comprend 2 membres :

- Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, désigné à l'issue d'un appel à candidatures :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Patricia DOUANE Directrice générale de l'AIDAPHI	Claire BOTTE Présidente de l'APLEAT	Aurore VINCENT Coordinatrice Pôle Hébergement Le Relais à Bourges

- Un représentant de la mutualité française :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Rose-Marie MINAYO Présidente de la Mutualité française Centre	Pascal CHAMPIGNY Secrétaire général de la Mutualité française Centre	Olivier BASIRE Directeur de la Mutualité française Centre

Article 9 : Le 7^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 10 membres :

- Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Martine BOIDRON Représentante de l'APAJH Centre-Val de Loire	Jocelyn MELI Directeur territorial de l'ADAPT Centre-Val de Loire	en cours de désignation
Aude BRARD Directrice Adjointe de l'URIOPSS Centre	Jean-Michel DELAVEAU Président de l'URIOPSS Centre	Emilie ROY Conseillère technique à l'URIOPSS Centre
André REMBERT Président de l'Union régionale des pupilles de l'enseignement public - URPEP Centre	Pascal USSEGLIO Directeur régional de l'APF France handicap Centre-Val de Loire	Marie-Thérèse ELIAS Membre du Bureau de L'URPEP Centre
en cours de désignation	Catherine DELAVICTOIRE Directrice générale adjointe de l'Association départementale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis - ADAPEI d'Indre-et-Loire	en cours de désignation

- Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Christine POINTET Directrice de l'EHPAD du Grand Mont à Contres	Christine HOLTZMANN Directrice de l'EHPAD d'Argenton-sur-Creuse et Saint-Gaultier	Marie-Cécile FOURNIER Directrice de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse
Françoise BAILLY Association Bien vivre chez	Pascal MENAGE Président de l'UNA Centre	Huguette BRIET Présidente de l'UNA

soi à Tournon Saint-Martin		d'Indre-et-Loire
Jocelyne GOUGEON Présidente de l'Association gestionnaire LSF de l'EHPAD Nazareth à Orléans	Véronique DUFRESNE Directrice de Beauce Val Service à Patay	Jérôme FOULATIER Directeur de l'EHPAD La Vasselière à Monts
Christophe REMY Délégué régional du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées - SYNERPA	Jean-Marie LAURENCE Délégué régional adjoint du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées - SYNERPA	Etienne POINSARD Délégué départemental du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées - SYNERPA

- Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Mohammed LOUNADI Directeur régional du Comité régional de l'ANPAA Centre-Val de Loire	Marie-Paule LEGRAS- FROMENT Présidente d'Entr'Aide ouvrière à Tours	José PIRES-DIEZ Délégué régional de la Fédération des acteurs de la solidarité Centre-Val de Loire

- Un représentant des unions régionales des professionnels de santé :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Corinne LE SAUDER Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Médecins)	Francis GUINARD Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Biologistes)	Fabrice ZUCCONI Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Biologistes)

Article 10 : Deux membres issus de la commission spécialisée « Organisation des soins » sont appelés à siéger au sein de la commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Françoise GUILLARD- PETIT Représentante régionale de l'Association des Paralysés de France et Membre du Conseil départemental de l'APF de l'Indre	Philippe SAUNE Directeur général du GEDHIF	Marie-Thérèse LEROUX Représentant l'Union départementale des associations familiales de Loir-et-Cher
Tony-Marc CAMUS Directeur du Pôle sanitaire et médico-social ASSAD- HAD en Touraine	David GUYERE Directeur Le Noble Age HAD Val de Loire	Florence GALLAY Cadre de santé au Centre hospitalier de Bourges

Article 11 : Peuvent siéger avec voix consultative, au sein de la commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux », les membres mentionnés à l'article 12 de l'arrêté n°2019-DSTRAT-0021 du 11 septembre 2019, relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire.

Article 12 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

Article 13 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Orléans, le 11 septembre 2019
Directeur général de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,
Signé : Laurent HABERT

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2019-09-11-005

2019-DSTRAT-0024 Arrêté relatif à la composition de la commission spécialisée « Organisation des soins » de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire

AGENCE REGIONALE DE SANTE

CENTRE-VAL DE LOIRE

DIRECTION DE LA STRATEGIE

Arrêté relatif à la composition de la commission spécialisée « Organisation des soins » de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu le Code de la santé publique, notamment le Livre IV de la première partie et son article L. 1432-1, tel qu'il résulte de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015, adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

Vu le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu l'arrêté n°2019-DSTRAT-0021 en date du 11 septembre 2019, relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

Considérant les désignations complémentaires intervenues depuis le 16 avril 2019,

Considérant les modifications substantielles apportées par le décret n°2010-938 susvisé,

Considérant les désignations effectuées lors de la séance plénière du 30 septembre 2014, du 1^{er} octobre 2015 et du 5 octobre 2016 de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

Considérant les désignations effectuées lors de la séance du 27 mars 2017 de la Commission spécialisée « Organisation des soins »,

A R R E T E

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté n°2019-DSTRAT-00021 du 11 septembre 2019 sont rapportées.

Article 2 : La commission spécialisée de l'organisation des soins comprend 44 membres.

Article 3 : Le mandat des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins s'achèvera le 30 septembre 2020, en application des dispositions de l'article 3 du décret n°2015-1879 susvisé.

Article 4 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 4 membres :

- Un représentant de la région :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Anne LECLERCQ Vice-Présidente Conseillère régionale	Jean-Pierre CHARLES- GUIMPIED Conseiller régional	Absence de candidature

- Un représentant des départements :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Loir-et-Cher : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Monique GIBOTTEAU, Vice- Présidente du Conseil départemental	Loir-et-Cher : Philippe SARTORI Conseiller départemental	Loir-et-Cher : Maryse PERSILLARD Conseillère départementale

- Un représentant des groupements de communes :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Françoise BAILLY Vice-Présidente de la Communauté de communes d'Agglopolys – Maire adjointe de Saint-Gervais la Forêt	Annick GOMBERT Vice-Présidente de la Communauté de communes de Brenne-Val de Creuse – Maire du Blanc	en cours de désignation

- Un représentant des communes :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Nicolas BONNEAU Maire de La Chapelle-Saint- Mesmin	Daniel FRARD Maire de Vernouillet	Gérard SANTOSUOSSO Maire de Trouy

Article 5 : Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 4 membres :

- Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Jean-Claude BOURQUIN Président de l'UFC Que	Léone FEVRIER-DUPIN Référente Santé de	Serge RIEUPEYROU Référent Santé

Choisir région Centre	l'Association Consommation Logement Cadre de vie - CLCV d'Indre-et-Loire	UFC Que Choisir région Centre
Elisabeth LEVET Présidente de l'Association des diabétiques Centre-Val de Loire	Marie-Françoise BARATON Présidente de l'Association France Rein Centre-Val de Loire	En cours de désignation

- Un représentant des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Marie-Odette TURE Représentante de la CFDT Retraités	Danielle EBRAS Représentante de l'Union nationale des instances de coordination offices et réseaux de personnes âgées - UNIORPA	Dominique TALLAN Présidente de l'Association « Génération Mouvement »

- Un représentant des associations de personnes handicapées :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Françoise GUILLARD-PETIT Représentante régionale de l'Association des Paralysés de France et Membre du Conseil départemental de l'APF de l'Indre	Philippe SAUNE Directeur général du GEDHIF	Marie-Thérèse LEROUX Représentant l'Union départementale des associations familiales de Loir-et-Cher

Article 6 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé. Il comprend 1 membre.

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Hervé MIGNOT Président du CTS de l'Indre	René GIRARD Membre du CTS du Loiret	Hervé STIPETIC Membre du CTS de l'Indre

Article 7 : Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 6 membres :

- Trois représentants des organisations syndicales de salariés :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
CFE-CGC : Philippe BALIN Réfèrent Handicap à l'Union régionale Centre	CFE-CGC : Claude GUILLIER Secrétaire général de l'Union régionale Centre	CFE-CGC : en cours de désignation
CGT : Alain BORG Représentant du Comité régional CGT Centre	CGT : Madeleine CABUZEL Représentante de la CGT	CGT : Chantal JUTANT Représentante de la CGT
FO : Arnauld PIONNIER	FO : Patrick VINATIER	FO : Caroline BOUTET

Représentant de l'Union régionale FO de la région Centre	Représentant de l'Union régionale FO de la région Centre	Représentant FO
--	--	-----------------

- Un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
MEDEF : Olivier RENAUDEAU Représentant du MEDEF Centre-Val de Loire	MEDEF : Annie MORDANT Représentant MEDEF Centre-Val de Loire	MEDEF : Bruno BOUSSEL Délégué général du MEDEF Centre-Val de Loire

- Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Philippe JAUBERTIE Représentant de l'UNAPL Vice-Président de la Fédération URPS (FFMKR)	François BLANCHECOTTE Président du Syndicat des biologistes	en cours de désignation

- Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Martine HUGER Présidente de la Fédération régionale des exploitants agricoles	Maxime POINCLOUX Président des Jeunes agriculteurs du Centre	en cours de désignation

Article 8 : Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociales. Il comprend 2 membres :

- Un représentant de la caisse d'assurance et de retraite et de la santé au travail, au titre de la branche accidents du travail – maladies professionnelles :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Pascale RETHORE Directrice adjointe Action Sociale	Angélique DEVERGE-BETINAT Responsable du Département Action Sociale Personnes Agées	Audrey THOMAS Responsable du Service Social Régional

- Un représentant de la mutualité française :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Rose-Marie MINAYO Présidente de la Mutualité française Centre	Pascal CHAMPIGNY Secrétaire général de la Mutualité française Centre	Olivier BASIRE Directeur de la Mutualité française Centre

Article 9 : Le 6^{ème} collège est composé d'acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé. Il comprend 2 membres :

- Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Marie-France BERTHIER Présidente du Comité départemental d'éducation pour la santé de l'Indre - CODES 36	Jacqueline MANSOURIAN-ROBERT Présidente de l'Association Dialogue Autisme	Anne-Marie BRIEUDE Médecin coordinateur Rezo Addictions 41

- Un représentant des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Céline LECLERC Directrice de l'Observatoire régional de la santé – ORS du Centre	Séverine DEMOUSTIER Directrice du Centre régional d'études, d'actions et d'informations – CREA Centre	Charlotte PERROT-DESSAUX Conseillère technique au Centre régional d'études, d'actions et d'informations – CREA Centre

Article 10 : Le 7^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 23 membres :

- Cinq représentants des établissements publics de santé, dont trois présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Olivier SERVAIRE-LORENZET Directeur du Centre hospitalier de Blois	Agnès CORNILLAULT Directrice du Centre hospitalier de Bourges	Pierre BEST Directeur du Centre hospitalier de Chartres
Olivier BOYER Directeur général du Centre hospitalier régional d'Orléans	Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD Directrice générale du Centre hospitalier régional et universitaire de Tours	Evelyne POUPET Directrice du Centre hospitalier de Châteauroux
Gilles CALAIS Président de la CME du Centre hospitalier régional universitaire de Tours	Marie-Françoise BARRAULT Présidente de la CME du Centre hospitalier régional d'Orléans	Michel HIRA Président de la CME du Centre hospitalier de Châteauroux
Christian GUGGIARI Président de la CME du Centre hospitalier George Sand à Bourges	Séverine RESTELLI Présidente de la CME du Centre hospitalier spécialisé départemental Georges Daumezon à Fleury les Aubrais	Dominique ANCELIN Président de la CME du Centre hospitalier spécialisé Henri Ey à Bonneval
Olivier MICHEL Président de la CME du Centre hospitalier de	Pierre KALFON Président de la CME du Centre hospitalier de	Yann LEFEVRE Président de la CME du Centre hospitalier de Gien

Bourges	Chartres	
---------	----------	--

- Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Christophe ALFANDARI Président du directoire de la Clinique Saint-Gatien à Tours	Thierry CHAGNAUD Directeur du Pôle Santé Léonard de Vinci à Chambray-les-Tours	Stanislas TAKOUGNADI Directeur de l'Institut médical de Sologne
Jean CALLIER Président de la CME Clinique Saint-Cœur à Vendôme	Gilles ASPE Président de la CME Pôle Santé La Confluence à Saint- Cyr-sur Loire	En cours de désignation

- Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Sarah TROTET Directrice ANAS Le Courbat	Anne BERNAUD Directrice du Centre SSR La Ménaudière	Carine JANNIN Directrice adjointe du CRCV Bois-Gibert
Sophie KUBAS Présidente de la CME du CRCV Bois Gibert	en cours de désignation	Gérard BOILEAU Président de la CME du Centre SSR La Ménaudière

- Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Tony-Marc CAMUS Directeur du Pôle sanitaire et médico-social ASSAD-HAD en Touraine	David GUYERE Directeur Le Noble Age HAD Val de Loire	Florence GALLAY Cadre de santé au Centre hospitalier de Bourges

- Un représentant parmi les responsables des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé implantés dans la région :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Joëlle TILMA Présidente de la Fédération des maisons et pôles de santé du Centre	Jean-Pierre PEIGNE Membre du Conseil d'administration de la Fédération des maisons et pôles de santé du Centre	En cours de désignation

- Un représentant parmi les responsables des réseaux de santé implantés dans la région :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2

Jérôme POTIN Référént de la Commission Transfert Réseau Périnat Centre	Christianne ROY Cadre de santé du Réseau de soins palliatifs en région Centre	Sylvie PELLETIER Cadre coordinatrice du Réseau de cancérologie ONCO 28
---	--	---

- Un représentant des associations de permanence de soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Vincent POCQUET Président de l'Association des médecins régulateurs généralistes du Loiret	Thérèse BENOIST Membre de l'Association des médecins régulateurs généralistes du Loiret	en cours de désignation

- Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Véronique JULIE Directrice du SAMU – Centre hospitalier de Dreux	Stéphane BATHELLIER Chef de la Cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP) – SAMU 45	Chérif MANSOUR Chef du Pôle médecine d'urgence au Centre hospitalier de Châteauroux

- Un représentant des transporteurs sanitaires :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Pascal BARTHES Responsable des Ambulances Barthes-Jussieu Secours Tours	François BRETON Ambulancier – Chef d'entreprise	Guillaume HORSTMANN Ambulancier

- Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jean-François GOUY Directeur du SDIS d'Eure- et-Loir	Léopold AIGUEPARSE Directeur du SDIS de Loir- et-Cher	Didier MARCAILLOU Directeur du SDIS du Cher

- Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Didier REA Représentant de « Avenir Hospitalier »	Claude VIRTOS Représentant de la Coordination médicale hospitalière	Eric ESTEVE Représentant du Syndicat national des médecins des hôpitaux publics

- Quatre représentants des unions régionales des professionnels de santé :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2

Philippe GOUET Membre de la Fédération URPS du Centre- Val de Loire (URPS Masseurs- kinésithérapeutes)	Pierre BIDAUT Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Médecins)	en cours de désignation
Raphaël ROGEZ Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Médecins)	Fabienne KOCHERT Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Médecins)	en cours de désignation
Didier HUGUET Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Pharmaciens)	Véronique FAUVINET Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Orthophonistes)	en cours de désignation
Christine GOIMBAULT Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Infirmiers)	Cécile PINOT Membre de la Fédération URPS du Centre- Val de Loire (URPS Infirmiers)	Julien MAULDE-ROBERT Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Infirmiers)

- Un représentant de l'Ordre des médecins :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Hugues DEBALLON Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre	Patrick PETIT Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre	Christophe TAFANI Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre

- Un représentant des internes en médecine de la ou les subdivisions situées sur le territoire de la région :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Karim ABOU'MRAD- FRICQUEGNON Président du Groupe représentatif autonome en région Centre des internes de médecine générale – GRACE-IMG	Yanis RAMDANI Président de l'Association des internes de Tours	en cours de désignation

Article 11 : Deux membres issus de la commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » sont appelés à siéger au sein de la commission spécialisée « Organisation des soins » :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Jocelyne GOUGEON Présidente de l'Association gestionnaire LSF de l'EHPAD Nazareth à Orléans	Véronique DUFRESNE Directrice de Beauce Val Service à Patay	Jérôme FOULATIER Directeur de l'EHPAD La Vasselière à Monts

en cours de désignation	Catherine DELAVICTOIRE Directrice générale adjointe de l'Association départementale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis – ADAPEI d'Indre-et-Loire	en cours de désignation
-------------------------	--	-------------------------

Article 12 : Peuvent siéger avec voix consultative, au sein de la commission spécialisée « Organisation des soins », les membres mentionnés à l'article 12 de l'arrêté n°2019-DSTRAT-0021 du 11 septembre 2019, relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire.

Article 13 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

Article 14 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Orléans, le 11 septembre 2019
Directeur général de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,
Signé : Laurent HABERT

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2019-09-11-006

2019-DSTRAT-0025 Arrêté relatif à la composition de la
commission spécialisée
« Droits des usagers du système de santé » de la
Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la
région Centre-Val de Loire

AGENCE REGIONALE DE SANTE

CENTRE-VAL DE LOIRE

DIRECTION DE LA STRATEGIE

Arrêté relatif à la composition de la commission spécialisée

« Droits des usagers du système de santé » de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire

Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu le Code de la santé publique, notamment le Livre IV de la première partie et son article L. 1432-1, tel qu'il résulte de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015, adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

Vu le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu l'arrêté n°2018-DSTRAT-0049 en date du 30 octobre 2018, relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

Considérant les désignations complémentaires intervenues depuis le 30 octobre 2018,

Considérant les modifications substantielles apportées par le décret n°2010-938 susvisé,

Considérant les désignations effectuées lors de la séance plénière du 30 septembre 2014, du 1^{er} octobre 2015 et du 5 octobre 2016 de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

A R R E T E

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté n°2019-DSTRAT-0014 du 16 avril 2019 sont rapportées.

Article 2 : La commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé comprend 12 membres.

Article 3 : Le mandat des membres de la commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » s'achèvera le 30 septembre 2020, en application des dispositions de l'article 3 du décret n°2015-1879 susvisé.

Article 4 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 1 membre :

- Un représentant des départements :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Loiret : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Alexandrine LECLERC, Vice-Présidente du Conseil départemental	Loiret : Nathalie KERRIEN Conseillère départementale	Loiret : Christian BRAUX Conseiller départemental

Article 5 : Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 6 membres :

- Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Danièle DESCLERC-DULAC Membre de la Fédération SOS Hépatites Présidente de l'Union régionale des associations agréées du système de santé - URAASS	Marie-Françoise VIALLEFOND Secrétaire de l'Association de familles de traumatisés crâniens de la région Centre AFTC	Arlette BOUVARD Déléguée régionale de la Fédération SOS Hépatites Centre-Val de Loire
Yvette TRIMAILLE Présidente de la Fédération régionale Familles rurales Centre-Val de Loire	en cours de désignation	Jeanne BUARD Administratrice de l'Association française des sclérosés en plaques

- Deux représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Marie-Odette TURE Représentante de la CFDT Retraités	Danielle EBRAS Représentante de l'Union nationale des instances de coordination offices et réseaux de personnes âgées - UNIORPA	Dominique TALLAN Présidente de l'Association « Génération Mouvement »
Solange QUILLOU, Représentante de l'Union nationale interprofessionnelle des retraités - UNIR CFE-CGC	Thierry BERTHELEMY Représentant la Fédération générale des retraités de la fonction publique	Christian BARBOTIN Représentant de la Fédération générale des retraités de la Fonction publique

- Deux représentants des associations de personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Françoise GUILLARD-PETIT Représentante régionale de l'Association des Paralysés de France et Membre du Conseil départemental de l'APF de l'Indre	Philippe SAUNE Directeur général du GEDHIF	Marie-Thérèse LEROUX Représentant l'Union départementale des associations familiales de Loir-et-Cher
Martine VANDERMEERSCH Présidente de l'Association Autisme d'Eure-et-Loir	Jean-Michel ROBILLARD Vice-Président de l'Association départementale des PEP d'Eure-et-Loir	en cours de désignation

Article 6 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé. Il comprend 1 membre.

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Hervé MIGNOT Président du CTS de l'Indre	René GIRARD Membre du CTS du Loiret	Hervé STIPETIC Membre du CTS de l'Indre

Article 7 : Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 1 membre :

- Un représentant des organisations syndicales de salariés :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
CGT : Alain BORG Représentant du Comité régional CGT Centre	CGT : Madeleine CABUZEL Représentante de la CGT	CGT : Chantal JUTANT Représentante de la CGT

Article 8 : Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociales. Il comprend 1 membre :

- Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
en cours de désignation	Catherine GAGELIN Directrice adjointe du Foyer d'accueil chartrain	Dominique GOUGEON Membre du bureau de l'APLEAT-ACEP

Article 9 : Le 6^{ème} collège est composé d'acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé. Il comprend 1 membre :

- Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2

Emmanuel RUSCH Professeur responsable du Laboratoire de santé publique et de promotion de la santé à la Faculté de médecine de Tours	Régis PIQUEMAL Administrateur du groupement de coopération sanitaire Santé EsCALE 41	Michel CHAUVEAU Président du Comité régional Centre EPGV
---	---	--

Article 10 : Le 7^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 1 membre :

- Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jocelyne GOUGEON Présidente de l'Association gestionnaire LSF de l'EHPAD Nazareth à Orléans	Véronique DUFRESNE Directrice de Beauce Val Service à Patay	Jérôme FOULATIER Directeur de l'EHPAD La Vasselière à Monts

Article 11 : Peuvent siéger avec voix consultative, au sein de la commission spécialisée « Droits des usagers », les membres mentionnés à l'article 12 de l'arrêté n°2019-DSTRAT-0021 du 11 septembre 2019, relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire.

Article 12 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

Article 13 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Orléans, le 11 septembre 2019
Directeur général de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,
Signé : Laurent HABERT

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2019-09-11-007

2019-DSTRAT-0026 Arrêté relatif à la composition de la
commission spécialisée « Prévention » de la Conférence
régionale de la santé et de l'autonomie de la région
Centre-Val de Loire

AGENCE REGIONALE DE SANTE

CENTRE-VAL DE LOIRE

DIRECTION DE LA STRATEGIE

Arrêté relatif à la composition de la commission spécialisée « Prévention » de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire

Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu le Code de la santé publique, notamment le Livre IV de la première partie et son article L. 1432-1, tel qu'il résulte de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015, adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

Vu le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu l'arrêté n°2019-DSTRAT-0021 en date du 11 septembre 2019, relatif à la composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

Considérant les désignations complémentaires intervenues depuis le 16 avril 2019

Considérant les modifications substantielles apportées par le décret n°2010-938 susvisé,

Considérant les désignations effectuées lors de la séance plénière du 30 septembre 2014, du 1^{er} octobre 2015 et du 5 octobre 2016 de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

A R R E T E

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté n°2019-DSTRAT-0012 du 16 avril 2019 sont rapportées.

Article 2 : La commission spécialisée de la prévention comprend 30 membres.

Article 3 : Le mandat des membres de la commission spécialisée de la prévention s'achèvera le 30 septembre 2020, en application des dispositions de l'article 3 du décret n°2015-1875 susvisé.

Article 4 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 5 membres :

- Un représentant de la région :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Alix TERY-VERBE Conseillère régionale	Jean-Philippe GRAND Conseiller régional	Absence de candidature

- Deux représentants des départements :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Cher : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Nicole PROGIN, Vice-Présidente du Conseil départemental	Cher : Corinne CHARLOT Conseillère départementale	Cher : Annie LALLIER Vice-Présidente du Conseil départemental
Absence de candidature	Absence de candidature	Absence de candidature

- Un représentant des groupements de communes :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
en cours de désignation	Elisabeth HOVASSE- PRELY Conseillère communautaire à la Communauté de communes de Vierzon-Sologne-Berry – Adjointe au Maire de Vierzon	en cours de désignation

- Un représentant des communes :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Nicolas NAULEAU Maire de Culan	Daniel LOMBARDI Maire d'Yvoy le Marron	Eric BARDET Maire de Prunay-Cassereau

Article 5 : Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 6 membres :

- Quatre représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Daniel HILT Coordinateur d'AIDES – délégation d'Indre-et-Loire	Marjorie CORIDON Membre de l'Association Auto-support, réduction des	Fabrice OLIVET Président de l'Association Auto-support, réduction des

	risques parmi les usagers de drogues ASUD	risques parmi les usagers de drogues ASUD
Elisabeth LEVET Présidente de l'Association des diabétiques Centre-Val de Loire	Marie-Françoise BARATON, Présidente de l'Association France Rein Centre-Val de Loire	En cours de désignation
Jacques PORTIER Représentant familial de l'Union interdépartementale des UDAF du Centre	Nicole VALADE Présidente de l'Association Visite des malades dans les établissements hospitaliers VMEH 45	en cours de désignation
Yvette TRIMAILLE Présidente de la Fédération régionale Familles rurales Centre-Val de Loire	en cours de désignation	Jeanne BUARD Administratrice de l'Association française des sclérosés en plaques

- Un représentant des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Solange QUILLOU Représentante de l'Union nationale interprofessionnelle des retraités - UNIR CFE-CGC	Thierry BERTHELEMY Représentant la Fédération générale des retraités de la fonction publique	Christian BARBOTIN Représentant de la Fédération générale des retraités de la Fonction publique

- Un représentant des associations de personnes handicapées :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Françoise GUILLARD-PETIT Représentante régionale de l'Association des Paralysés de France et Membre du Conseil départemental de l'APF de l'Indre	Philippe SAUNE Directeur général du GEDHIF	Marie-Thérèse LEROUX Représentant l'Union départementale des associations familiales de Loir-et-Cher

Article 6 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé. Il comprend 1 membre :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Hervé MIGNOT Président du CTS de l'Indre	René GIRARD Membre du CTS du Loiret	Hervé STIPETIC Membre du CTS de l'Indre

Article 7 : Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 4 membres :

- Un représentant des organisations syndicales de salariés :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
-----------	---------------	---------------

CFTC : en cours de désignation	CFTC : en cours de désignation	CFTC : en cours de désignation
--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

- Un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
MEDEF : Olivier RENAUDEAU Représentant du MEDEF Centre-Val de Loire	MEDEF : Annie MORDANT Représentant MEDEF Centre-Val de Loire	MEDEF : Bruno BOUSSEL Délégué général du MEDEF Centre-Val de Loire

- Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Philippe JAUBERTIE Représentant de l'UNAPL Vice-Président de la Fédération URPS (FFMKR)	François BLANCHECOTTE Président du Syndicat des biologistes	en cours de désignation

- Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Martine HUGER Présidente de la Fédération régionale des exploitants agricoles	Maxime POINCLOUX Président des Jeunes agriculteurs du Centre	en cours de désignation

Article 8 : Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociales. Il comprend 4 membres :

- Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
En cours de désignation	Catherine GAGELIN Directrice adjointe du Foyer d'accueil chartrain	Dominique GOUGEON Membre du bureau de l'APLEAT-ACEP

- Un représentant de la caisse d'assurance et de retraite et de la santé au travail, au titre de l'assurance vieillesse :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Pascale RETHORE Directrice adjointe Action Sociale	Angélique DEVERGE-BETINAT Responsable du Département Action Sociale Personnes Agées	Audrey THOMAS Responsable du Service Régional

- Un représentant des caisses d'allocations familiales :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Géralde CUVILLIER Administrateur	Jacky PERES Administrateur	Véronique CORNU Administrateur

- Un représentant de la mutualité française :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Rose-Marie MINAYO Présidente de la Mutualité française Centre	Pascal CHAMPIGNY Secrétaire général de la Mutualité française Centre	Olivier BASIRE Directeur de la Mutualité française Centre

Article 9 : Le 6^{ème} collège est composé d'acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé. Il comprend 6 membres :

- Un représentant des services de santé scolaire et universitaire :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Annie PIPET Infirmière, Conseiller technique au Rectorat	Christine TOURAT- VACHER Infirmière - Conseiller technique départemental d'Indre-et- Loire	En cours de désignation

- Un représentant des services de santé au travail :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Bruno ANTOINET Directeur du Comité interentreprises d'hygiène du Loiret - CIHL	Hervé CIBOIT Directeur de l'AIMT d'Indre-et-Loire – Services interentreprises de santé au travail	Bernard ROBERT Directeur de l'APSMT de Loir-et-Cher – Service de prévention de santé au travail

- Un représentant des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jacky GUERINEAU Directeur général adjoint chargé de la Solidarité au Conseil départemental du Loiret	Brigitte HERCENT- SALANIE Médecin départemental de PMI du Loiret	Pascale VILLAR Médecin de PMI au Conseil départemental du Loiret

- Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Emmanuel RUSCH	Régis PIQUEMAL	Michel CHAUVÉAU

Professeur responsable du Laboratoire de santé publique et de promotion de la santé à la Faculté de médecine de Tours	Administrateur du groupement de coopération sanitaire Santé EsCALE 41	Président du Comité régional Centre EPGV
---	---	--

- Un représentant des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Céline LECLERC Directrice de l'Observatoire régional de la santé – ORS du Centre	Séverine DEMOUSTIER Directrice du Centre régional d'études, d'actions et d'informations – CREAMI Centre	Charlotte PERROT-DESSAUX Conseillère technique au Centre régional d'études, d'actions et d'informations – CREAMI Centre

- Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 du Code de l'environnement :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Anne-Joëlle LEGOURD Membre du Conseil d'administration de l'Association France Nature Environnement Centre-Val de Loire	Gérard BARACHET Vice-Président de la Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Carole BUTOR Directrice de l'Association pour l'avenir du Gâtinais et de ses habitants - APAGEH

Article 10 : Le 7^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 4 membres :

- Un représentant mentionné au a) b) c) ou d) du collège des offreurs de santé :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Sarah TROTET Directrice ANAS Le Courbat	Anne BERNAUD Directrice du Centre SSR La Menaudière	Carine JANNIN Directrice adjointe du CRCV Bois-Gibert

- Un représentant mentionné au e) ou f) du collège des offreurs de santé :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Martine BOIDRON Représentante de l'APAJH Centre-Val de Loire	Jocelyn MELI Directeur territorial de l'ADAPT Centre-Val de Loire	en cours de désignation

- Deux représentants des unions régionales des professionnels de santé :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Didier HUGUET Membre de la Fédération	Véronique FAUVINET Membre de la Fédération	en cours de désignation

URPS du Centre-Val de Loire (URPS Pharmaciens)	URPS du Centre-Val de Loire (URPS Orthophonistes)	
Bruno MEYMANDI NEJAD Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Chirugiens-dentistes)	Véronique MOULIS, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Chirugiens-dentistes)	en cours de désignation

Article 11 : Peuvent siéger avec voix consultative, au sein de la commission spécialisée « Prévention », les membres mentionnés à l'article 12 de l'arrêté n°2019-DSTRAT-0021 du 11 septembre 2019, relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire.

Article 12 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

Article 13 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Orléans, le 11 septembre 2019
 Directeur général de l'Agence
 régionale de santé Centre-Val de Loire,
 Signé : Laurent HABERT

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2019-09-11-008

2019-DSTRAT-0027 Arrêté relatif à la composition de la commission de coordination dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux

AGENCE REGIONALE DE SANTE

CENTRE-VAL DE LOIRE

DIRECTION DE LA STRATEGIE

Arrêté relatif à la composition de la commission de coordination dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu le Code de la santé publique, notamment le Livre IV de la première partie et son article L. 1432-1, tel qu'il résulte de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2018, relatif à la composition de la commission de coordination dans le domaine des prises en charges et des accompagnements médico-sociaux,

Considérant les désignations complémentaires intervenues depuis 16 avril 2019,

Sur proposition des autorités et des institutions chargées de proposer ou de désigner des membres,

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté n°2019-DSTRAT-0013 du 16 avril 2019 sont rapportées.

Article 2 : La commission de coordination dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux comprend 22 membres.

Article 3 : Sont appelés à siéger au sein de cette commission :

- Le directeur de l'Agence régionale de santé ou son représentant ;
- Un représentant du Préfet de région ;
- Quatre représentants de l'Etat exerçant des compétences dans le domaine de l'accompagnement médico-social ;
 - Le recteur de l'Académie d'Orléans-Tours,
 - Le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
 - Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.
- Douze représentants des collectivités territoriales ;
 - Deux représentants de la région, sur proposition du Conseil régional :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Anne LECLERCQ Vice-Présidente	Fanny PIDOUX Conseillère régionale	en cours de désignation

Conseillère régionale		
Alix TERY-VERBE Conseillère régionale	Charles FOURNIER Conseiller régional	Michèle BONTHOUX Conseillère régionale

- Six présidents des Conseils départementaux ou leur représentant, sur proposition des Présidents de Conseils départementaux :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Cher : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Jacques FLEURY, Vice-Président du Conseil départemental	Cher : Françoise LE DUC, Conseillère départementale ou son représentant	en cours de désignation
Eure-et-Loir : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Gérard SOURISSEAU, Vice-Président du Conseil départemental	Eure-et-Loir : Catherine AUBIJOUX, Conseillère départementale ou son représentant	en cours de désignation
Indre : le Président du Conseil départemental ou son représentant	Indre : Michel BLONDEAU, Vice-Président du Conseil départemental ou son représentant	en cours de désignation
Indre-et-Loire : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Nadège ARNAULT, Vice-Présidente du Conseil départemental	Indre-et-Loire : Dominique SARDOU, Conseillère départementale ou son représentant	en cours de désignation
Loir-et-Cher : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Monique GIBOTTEAU, Vice-Présidente du Conseil départemental	Loir-et-Cher : Florence DOUCET, Conseillère départementale ou son représentant	en cours de désignation
Loiret : le Président du Conseil départemental ou son représentant : Alexandrine LECLERC, Vice-Présidente du Conseil départemental	Loiret : Cécile MANCEAU, Conseillère départementale ou son représentant	Loiret : Christian BRAUX, Conseiller départemental ou son représentant

- Quatre représentants des communes et groupements de communes, sur proposition de l'Association des Maires de France au plan national :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Jackie FERRE Maire de Prunay-le-Gillon	Pierre MAURICE Maire de Selles-Saint-Denis	Jean-Yves GUELLIER Maire de Valencisse

Christian GIGON Maire de Champhol	Damien PRELY Maire de Chéry	Marie-Solange HERMEN Maire de Niherne
Catherine LEMAIRE Maire de Saint-Christophe- sur-le-Nais	Patrick LAMBILLOTTE Maire de Saint-Août	Martine BELNOUE Adjointe au Maire de Saint- Pierre des Corps
Hugues FOUCAULT Maire de Bretagne	Bernard DELAVEAU Maire de Paucourt	Martine BOURDIN Adjointe au Maire de Luynes

- Quatre représentants des organismes de sécurité sociale, œuvrant dans le domaine de l'accompagnement médico-social ;

- Le directeur de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Pascale RETHORE Directrice adjointe action sociale	Angélique DEVERGE- BETINAT Responsable du Département Action Sociale Personnes Agées	Audrey THOMAS Responsable du service social régional

- Le directeur d'organisme ou de service, mentionné à l'article R. 1434-12 représentant, au niveau régional, de chaque régime d'assurance maladie, dont la caisse nationale est membre de l'Union des caisses d'assurance maladie :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jean-Claude BARBOT Directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie du Loiret Directeur de la Coordination régionale de la gestion du risque	Marie PRELLIER Responsable de la cellule de coordination par intérim Caisse primaire d'assurance maladie du Loiret	Valérie HUET Chargée de mission à la Cellule de coordination Caisse primaire d'assurance maladie du Loiret

- Le directeur de la caisse locale déléguée pour la sécurité sociale des travailleurs indépendants :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Siham ALVES DOS SANTOS Sous-Directrice Prestations, Aides et Soutien	Christelle ARCHAMBAULT Responsable coordonnateur du Pôle Aides et Soutien	Eric RIVOIRE Médecin-Conseil régional adjoint

- Le directeur de la caisse régionale de la mutualité sociale agricole :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2

Jacques BIET Directeur délégué	Arlette REBERT Médecin coordonnateur régional	Fanny PELIZZARI Responsable des domaines santé et prévention des risques professionnels
-----------------------------------	---	--

Article 4 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

Article 5 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Orléans, le 11 septembre 2019
Directeur général de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,
Signé : Laurent HABERT

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2019-09-11-009

2019-DSTRAT-0028-Arrêté relatif à la composition de la
commission de coordination dans le domaine de la
prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de
la protection maternelle et infantile

AGENCE REGIONALE DE SANTE

CENTRE-VAL DE LOIRE

DIRECTION DE LA STRATEGIE

Arrêté relatif à la composition de la commission de coordination dans le domaine de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu le Code de la santé publique, notamment le Livre IV de la première partie et son article L. 1432-1, tel qu'il résulte de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu l'arrêté du 16 avril 2019, relatif à la composition de la commission de coordination dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile,

Considérant les désignations complémentaires intervenues depuis le 16 avril 2019,

Sur proposition des autorités et des institutions chargées de proposer ou de désigner des membres,

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté n°2019-DSTRAT-0009 du 12 avril 2019 sont rapportées.

Article 2 : La commission de coordination dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle infantile comprend 25 membres.

Article 3 : Sont appelés à siéger au sein de cette commission :

- Le directeur de l'Agence régionale de santé ou son représentant ;
- Le représentant du Préfet de région ;
- Des représentants de l'Etat exerçant des compétences dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé :
 - Le recteur de l'Académie d'Orléans-Tours ;
 - Le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
 - Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
 - Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement : Myriam IDRISSE, chargée des risques chroniques « santé air » ;
 - Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
 - Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant, le directeur territorial Touraine-Bery.

- Douze représentants des collectivités territoriales :
 - Deux représentants de la région, sur proposition du Conseil régional :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Anne LECLERCQ Vice-Présidente Conseillère régionale	Fanny PIDOUX Conseillère régionale	en cours de désignation
Alix TERY-VERBE Conseillère régionale	Charles FOURNIER Conseiller régional	Michèle BONTHOUX Conseillère régionale

- Six présidents des Conseils départementaux ou leur représentant, sur proposition des Présidents de Conseils départementaux :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Cher : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Sophie BERTRAND, Vice-Présidente du Conseil départemental	Cher : Michelle GUILLOU Vice-Présidente du Conseil départemental ou son représentant	en cours de désignation
Eure-et-Loir : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Françoise HAMELIN, Vice-Présidente du Conseil départemental	Eure-et-Loir : Catherine AUBIJOUX Conseillère départementale ou son représentant	en cours de désignation
Indre : le Président du Conseil départemental ou son représentant	Indre : Michel BLONDEAU, Vice-Président du Conseil départemental ou son représentant	en cours de désignation
Indre-et-Loire : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Nadège ARNAULT, Vice-Présidente du Conseil départemental	Indre-et-Loire : Dominique SARDOU Conseillère départementale ou son représentant	en cours de désignation
Loir-et-Cher : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Florence DOUCET, Conseillère départementale	Loir-et-Cher : Dominique CHAUMEIL Conseillère départementale ou son représentant	Loir-et-Cher : Maryse PERSILLARD, Conseillère départementale ou son représentant
Loiret : le Président du Conseil départemental ou son représentant : Cécile MANCEAU, Conseillère départementale	Loiret : Loir-et-Cher : Alexandrine LECLERC Vice-Présidente du Conseil départemental ou son représentant	Loiret : Agnès CHANTEREAU Conseillère départementale ou son représentant

- Quatre représentants des communes et groupements de communes, sur proposition de l'Association des Maires de France au plan national :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Jean-Jacques CHATEL Maire de Mainvilliers	Michel COSNIER Maire de Château-Renault	Christian GIGON Maire de Champhol
Dominique ROULLET Adjoint au Maire d'Issoudun	Jean-Michel DEZELU Maire de Souesmes	Bruno TAILLANDIER Maire de Luçay-le-Mâle
Valmy NOUMI-KOMGUEM Adjoint au Maire d'Orléans	Joël DRAULT Maire de Montigny	Catherine de METZ Adjointe au Maire de Gien
Daniel LOMBARDI Maire d'Yvoy-le-Marron	Isabelle SENECHAL Maire de Saint-Laurent-en-Gâtines	Richard CHATELLIER Maire de Nazelles-Négron

- Quatre représentants des organismes de sécurité sociale, œuvrant dans le domaine de l'accompagnement médico-social :

- Le directeur de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Pascale RETHORE Directrice adjointe Action sociale	Angélique DEVERGE-BETINAT Responsable du Département Action Sociale Personnes Agées	Audrey THOMAS Responsable du service social régional

- Le directeur d'organisme ou de service, mentionné à l'article R. 1434-12 représentant, au niveau régional, de chaque régime d'assurance maladie, dont la caisse nationale est membre de l'Union des caisses d'assurance maladie :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jean-Claude BARBOT Directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie du Loiret Directeur de la Coordination régionale de la gestion du risque	Marie PRELLIER Responsable de la cellule de coordination par intérim Caisse primaire d'assurance maladie du Loiret	Morgane GEOFFRON Chargée de mission à la Cellule de coordination Caisse primaire d'assurance maladie du Loiret

- Le directeur de la Caisse locale déléguée pour la sécurité sociale des travailleurs indépendants :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
-----------	---------------	---------------

Eric SARRAZIN Directeur régional	Julien MANCEAU Responsable Prévention	Eric RIVOIRE Médecin-Conseil régional adjoint
-------------------------------------	--	---

- Le directeur de la caisse régionale de la mutualité sociale agricole :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jacques BIET Directeur délégué	Arlette REBERT Médecin coordonnateur régional	Fanny PELIZZARI Responsable des domaines santé et prévention des risques professionnels

Article 4 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

Article 5 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Orléans, le 11 septembre 2019
 Directeur général de l'Agence
 régionale de santé Centre-Val de Loire,
 Signé : Laurent HABERT

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2019-07-30-015

Arrêté portant autorisation d'extension non importante de 18 places du SAMSAH de Chartres géré par l'ALVE portant sa capacité totale de 60 à 78 places pour des personnes présentant un handicap psychique.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
D'EURE-ET-LOIR**

**AGENCE REGIONALE
DE SANTE CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE

**Portant autorisation d'extension non importante de 18 places
du Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)
de CHARTRES géré par l'Association des Lieux de Vie Essonniers (ALVE) portant sa
capacité totale de 60 à 78 places pour des personnes présentant un handicap psychique.**

Le Président du Conseil Départemental et

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé,

Vu le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 portant répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n° 83-1067 du 8 décembre 1983 relatif aux transferts de compétence en matière d'action sociale et de santé ;

Vu le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé (ARS) ;

Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, Monsieur Laurent HABERT ;

Vu le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

Vu la circulaire n° DGCS/3B/2017/148 du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre de la démarche « une réponse

accompagnée pour tous », de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale (2017-2021) et de la mise en œuvre des décisions du CIH du 2 décembre 2016 ;

Vu l'arrêté n° 2018-DSTRAT-0024 portant adoption du Projet Régional de Santé de la région Centre-Val de Loire en date du 25 juin 2018 ;

Vu le schéma départemental en faveur des personnes handicapées 2014-2018 d'Eure-et-Loir adopté le 20 novembre 2013 ;

Vu le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) actualisé de la région Centre-Val de Loire ;

Vu l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'ALVE du 19 avril 2019, sollicitant une extension de 18 places du SAMSAH ALVE 28 ;

Vu l'arrêté conjoint du Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir et du Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire en date du 29 avril 2013 portant autorisation de modification de la raison sociale et de l'adresse du Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) de CHARTRES géré par l'Association des Lieux de Vie Essonniens (ALVE) dont le siège social est situé à BRETIGNY SUR ORGE (91220) ;

Considérant les besoins de prise en charge des personnes handicapées psychiques sur les territoires de Dreux, de Nogent-le-Rotrou et de Châteaudun ;

Considérant que cette extension permettra d'augmenter la file active du service en vue de prendre en charge plus de personnes et de développer sa présence dans les zones rurales, à proximité des personnes ayant besoin de ces prestations ;

Considérant que le projet est compatible avec le PRIAC actualisé de la région Centre-Val de Loire et présente un coût de financement en année pleine qui est compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L. 314-4 du Code de l'action sociale et des familles ;

ARRETENT

Article 1er : L'autorisation visée à l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles est accordée à Monsieur le Président de l'Association des Lieux de Vie Essonniens (ALVE) pour l'extension non importante de 18 places du SAMSAH ALVE de CHARTRES. Le SAMSAH ALVE 28 a une capacité portée de 60 à 78 places pour la prise en charge de personnes adultes présentant un handicap psychique, réparties sur 4 sites :

- Le site principal à CHARTRES (n° Finess : 28 000 464 9), 53 rue du Bourgneuf, 28000 CHARTRES,
- Le site secondaire à DREUX (n° Finess : en cours de création),
- Le site secondaire à NOGENT-LE-ROTROU (n° Finess : en cours de création),
- Le site secondaire à CHATEAUDUN (n° Finess : en cours de création).

Article 2 : L'autorisation globale a été délivrée pour une durée de 15 ans à compter du 28 décembre 2007. Son prochain renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même Code.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles, la présente autorisation est caduque si elle n'a pas reçu un commencement d'exécution dans un délai d'un an suivant sa notification.

Article 4 : La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L. 313-6 du Code de l'action sociale et des familles dont les conditions de mise en œuvre sont prévues par les articles D. 313-11 à D. 313-14 du même Code.

Article 5 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 6 : Ce service est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

N° FINESS EJ	91 001 719 3	
Raison sociale	Association des Lieux de Vie Essonniers (ALVE)	
Adresse	8 rue du Bas Coudray 91100 CORBEIL ESSONNES	
Statut juridique	60 (association loi 1901 non reconnue d'utilité publique)	
N° FINESS ET	28 000 464 9	
Raison sociale	SAMSAH ALVE CHARTRES	
Adresse	53 rue Bourgneuf 28000 CHARTRES	
Code catégorie	445 (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés)	
Discipline d'équipement	Modes de fonctionnement	Clientèle
966 (accueil et accompagnement médicalisé personnes handicapées)	16 (prestation en milieu ordinaire)	205 (déficience du psychisme, sans autre indication)

Article 7 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
- soit d'un recours contentieux transmis au tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 ORLEANS.

Article 8 : Le Directeur général des services du Département, le Directeur Général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, le Délégué Départemental d'Eure-et-Loir, la Directrice générale adjointe solidarités et citoyenneté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs du Département d'Eure-et-Loir et au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 30 juillet 2019
Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire,
Signé : Laurent HABERT

Fait à Chartres, le 30 juillet 2019
Pour le Président du Conseil Départemental
d'Eure-et-Loir,
Et par délégation,
La Directrice générale adjointe solidarités
et citoyenneté,
Signé : Claudine BLAIN

ARS du Centre-Val de loire - Délégation départementale
d'Eure-et-Loir

R24-2019-09-09-001

Arrêté n° 2019-DD28-CTS-0020 relatif à la composition
du Conseil Territorial de Santé de l'Eure et Loir

ARRETE N° 2019-DD28-CTS-0020

Relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé de l'Eure et Loir

Le Directeur Général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10 et L. 1434-11,

Vu la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158,

Vu, le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,

Vu l'arrêté du 03 Août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé,

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R. 1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé,

Vu l'arrêté en date du 03 mai 2019 relatif à la composition du conseil territorial de santé de l'Eure et Loir,

Considérant l'article R. 1434-33 du décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 qui dispose que « le conseil territorial de santé est composé de trente-quatre membres au moins et de cinquante membres au plus » (...), répartis au sein de 5 collèges,

Considérant les désignations complémentaires intervenues depuis le 03 mai 2019,

A R R E T E

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté n° 2019-DD28-CTS-0013 du 03 mai 2019 sont rapportées.

Article 2 : La durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

Article 3 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28 :

- Au plus 6 représentants des établissements de santé
 - Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires

Titulaires	Suppléants
Pierre BEST Directeur du Centre Hospitalier de Chartres	Philippe VILLENEUVE Directeur du Centre Hospitalier Spécialisé Henri Ey à Bonneval
Hugo MONTAMAT Directeur du Centre Hospitalier de DREUX	Anne CONSTANTIN Directrice des Centres Hospitaliers de Châteaudun, Nogent le Rotrou et La Loupe

Michel LABRO Directeur de l'Hôpital Privé d'Eure-et-Loir à Mainvilliers	Michèle AMORFINI Directrice du CALME à Illiers-Combray
---	--

- Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Titulaires	Suppléants
Docteur Pierre KALFON Président de la CME du Centre Hospitalier de Chartres	Docteur Véronique JULIE Présidente de la CME du Centre Hospitalier de Dreux
Docteur Vincent ROUYER Président de la CME du Centre Hospitalier de Bonneval	Docteur Robert WAN Président de la CME du Centre Hospitalier de Châteaudun
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

- Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)

Titulaires	Suppléants
Claire DE LA TAILLE Directrice de la Résidence Aquarelle, La Bazoche Gouet	Damien VOILLEMOT Directeur de l'EHPAD Notre Dame de Joie
<i>En cours de désignation</i>	Marie-Cécile FOURNIER Directrice de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse de Lèves
Laurence EVESQUE ANAI	Emmanuel TROISSIN ADMR 28
Martine VILLEDIEU APF	Jacques SIBEL AFTC 28
Jean-Michel ROBILLARD ADPEP 28	Philippe CLOUSIER ADAPEI 28

- Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
Catherine GAGELIN Foyer d'Accueil Chartrain	Ingrid BARTHE Apprentis d'Auteuil

Stéphane VIEL Directeur du CICAT	Daniel HILT AIDES 37
Docteur Gérard NAOURI Administrateur CESEL	Docteur Olivier FERRIC Président du CESEL

- Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux

- Au plus trois médecins

Titulaires	Suppléants
Docteur Hugues DEBALLON URPS Médecins	Nicolas MARTIN-DIAZ URPS Chirurgiens-Dentistes
Docteur Philippe RIVIERE URPS Médecins	Anne VILLARD URPS Orthophonistes
Docteur Raphaël ROGEZ URPS Médecins	Marie-Emmanuelle BES URPS Podologues

- Au plus trois représentants des autres professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
Christine GOIMBAULT URPS Infirmiers	Valérie BELHADI URPS Infirmiers
Isabelle PUCHALSKI URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	<i>En cours de désignation</i>
Didier HUGUET URPS Pharmaciens	<i>En cours de désignation</i>

- Un représentant des internes en médecine

Titulaire	Suppléant
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

- Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :
 - des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé
 - des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires
 - des communautés psychiatriques de territoire

Titulaires	Suppléants
Joëlle TILMA Sage-femme MSP Grindelle	Bertrand JOSEPH Médecin MSP de Châteaudun
Sylvie PELLETIER Cadre coordinatrice Réseau ONCO 28	Marilyn ROUME-GAUQUELIN Coordinatrice Réseau Addictions 28
Jacky BINARD Centre de Santé Dentaire	<i>En cours de désignation</i>
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

- Au plus un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile

Titulaire	Suppléant
Tony Marc CAMUS Directeur du Pôle Sanitaire et Médico Social ASSAD-HAD à Tours	Pascal OREAL Directeur Général ASSAD-HAD à Tours

- Au plus un représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Suppléant
Patrick PETIT Vice-Président du CDOM 28	<i>En cours de désignation</i>

Article 4 : Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10 :

- Au plus six représentants des usagers des associations agréées

Titulaires	Suppléants
Florence LAMARCHE UFC Que Choisir	Michel GIRARD UFC Que Choisir
Liliane CORDIOUX Présidente de la Fédération Départementale des Familles Rurales d'Eure-et-Loir	Noéline LEROY Directrice de la Fédération Départementale des Familles Rurales d'Eure-et-Loir

Vincent SIMON Représentant Départemental APF	Sylvie PICHOT Familles de France
François MAYEUX Président Délégué Départemental UNAFAM	Anne-Cécile BARRERE Directrice ALVE 28
Monique ROBILLARD Représentant des Usagers UDAF	Jean-Pierre JAN Représentant des Familles UDAF
Martine VANDERMEERSCH Administrateur UDAF Présidente de la Fédération Autisme Centre et Autisme 28	<i>En cours de désignation</i>

- Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Titulaires	Suppléants
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>
Ghislaine NIQUE Association des Familles de Traumatismes Crâniens et Cérébro-lésés d'Eure et Loir	<i>En cours de désignation</i>
Joël SILLY FSU d'Eure-et-Loir	<i>En cours de désignation</i>
Claude SINGLAS CFE-CGC d'Eure-et-Loir	<i>En cours de désignation</i>

Article 5 : Le 3ème collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7 :

- Au plus un conseiller régional

Titulaire	Suppléant
Estelle COCHARD Présidente de la Commission Education Apprentissage	Michèle BONTHOUX Présidente de la Commission Culture Sports Coopération Décentralisée

- Au plus un représentant des conseils départementaux

Titulaires	Suppléants
Delphine BRETON Conseillère Départementale	Françoise HAMELIN Conseillère Départementale

- Un représentant de la protection maternelle et infantile

Titulaires	Suppléants
Docteur Jean-Louis ROUDIERE Chef de service de PMI	Docteur Hélène BARDIERE Médecin de circonscription

- Au plus deux représentants des communautés de communes

Titulaires	Suppléants
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

- Au plus deux représentants des communes désignés par l'association des maires de France

Titulaires	Suppléants
François HUWART Maire de Nogent le Rotrou	Daniel FRARD Maire de Vernouillet
Jean-Pierre GORGES Maire de Chartres	Gérard HAMEL Maire de Dreux

Article 6 : Le 4ème collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3 :

- Au plus un représentant de l'Etat dans le département

Titulaire	Suppléant
Nathalie HABERT Professeur de sport – Conseillère d'animation sportive – DDCSPP 28	Eric VEGAS DANGLA Directeur Départemental Adjoint DDCSPP 28

- Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale

Titulaire	Suppléant
Richard VIEAU Directeur de la CPAM 28	Laurent ANGIBAUD Directeur Adjoint de la CPAM 28

Benoît CELIER Représentant MSA Beauce-Cœur de Loire	GAILLARD Anne-Aurélié Responsable du service Relations avec les Professions de Santé / Gestion du Risque
--	--

Article 7 : Le 5^{ème} collègue est composé de deux personnalités qualifiées :

Titulaires
Jean-Michel MONGUILLON Mutualité Française Centre
<i>En cours de désignation</i>

Article 8 : La composition du bureau a été définie lors de la séance d'installation du Conseil Territorial de Santé.

Article 9 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 22 rue de la Bretonnerie - 45000 ORLEANS.

Article 10 : Le Directeur général Adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire, ainsi qu'à celui du département de l'Eure et Loir.

Chartres, le 09/09/2019
Pour le Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire,
Le Délégué Départemental d'Eure-et-Loir,
Signé : Denis GELEZ

Délégation ARS de l'Indre

R24-2019-08-09-013

ARRETE 2019-DOS-VAL-0113 fixant le montant des recettes d'Assurance Maladie dues au titre de la part tarifée à l'activité au mois de juin du centre hospitalier "La Tour Blanche" d'Issoudun

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE
N° 2019-DOS-VAL- 0113
fixant le montant des recettes d'Assurance Maladie
dues au titre de la part tarifée à l'activité au mois de juin
du centre hospitalier "La Tour Blanche" d'Issoudun**

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 modifiée, et notamment son article 33 ;

Vu la loi n° 2008-1330 du 17 décembre 2008 de financement de la sécurité sociale pour 2009;

Vu la loi n°2009-1646 du 24 décembre 2009 de financement de la sécurité sociale pour 2010 ;

Vu le décret n° 2004-1539 du 30 décembre 2004 modifié relatif aux objectifs de dépenses des établissements de santé ainsi qu'à la fixation de leurs ressources financées par l'assurance maladie et modifiant le code de la sécurité sociale, notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2004 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'informations issues de ce traitement ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2008 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article R.174-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 22 février 2008 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale et des données de facturation correspondantes, produites par les établissements de santé publics ou privés ayant une activité en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L.6113-8 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 22 février 2019 modifiant l'arrêté du 19 février 2015 relatif aux forfaits alloués aux établissements de santé mentionnés à l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale ayant des activités de médecine, obstétrique et odontologie ou ayant une activité d'hospitalisation à domicile ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2019 fixant pour l'année 2019 les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L. 162-22-10 du code de la sécurité sociale ;

Vu les résultats issus de la valorisation de l'activité constatée et validée à partir de la plateforme e-PMSI (MAT2A STC).

ARRÊTE

Article 1^{er} : La somme à verser par la caisse primaire d'assurance maladie de l' Indre est arrêtée à **471 389,09 €** soit :

396 576,21 € au titre de l'activité d'hospitalisation (GHS + sup. y compris transport +PO),

58 103,92 € au titre de l'activité externe (y compris IVG, ATU, FFM, et SE),

16 440,24 € au titre des spécialités pharmaceutiques,

- 15,28 € au titre du reste à charge estimé pour les détenus (Montant ACE y/C ATU/FFM/SE),

284,00 € au titre des médicaments ACE.

Article 2 : Le présent arrêté est notifié au centre hospitalier "La Tour Blanche" d'Issoudun et la caisse primaire d'assurance maladie de l' Indre pour exécution.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 09 août 2019

Pour le directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire

La directrice adjointe de l'offre sanitaire

Signé : Agnès HUBERT-JOUANNEAU

Délégation ARS de l'Indre

R24-2019-08-09-012

ARRETE 2019-DOS-VAL-0114 fixant le montant des recettes d'Assurance Maladie dues au titre de la part tarifée à l'activité au mois de juin du centre hospitalier de Châteauroux

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE
N° 2019-DOS-VAL- 0114
fixant le montant des recettes d'Assurance Maladie
dues au titre de la part tarifée à l'activité au mois de juin
du centre hospitalier de Châteauroux**

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 modifiée, et notamment son article 33 ;

Vu la loi n° 2008-1330 du 17 décembre 2008 de financement de la sécurité sociale pour 2009;

Vu la loi n°2009-1646 du 24 décembre 2009 de financement de la sécurité sociale pour 2010 ;

Vu le décret n° 2004-1539 du 30 décembre 2004 modifié relatif aux objectifs de dépenses des établissements de santé ainsi qu'à la fixation de leurs ressources financées par l'assurance maladie et modifiant le code de la sécurité sociale, notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2004 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'informations issues de ce traitement ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2008 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article R.174-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 22 février 2008 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale et des données de facturation correspondantes, produites par les établissements de santé publics ou privés ayant une activité en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L.6113-8 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 22 février 2019 modifiant l'arrêté du 19 février 2015 relatif aux forfaits alloués aux établissements de santé mentionnés à l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale ayant des activités de médecine, obstétrique et odontologie ou ayant une activité d'hospitalisation à domicile ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2019 fixant pour l'année 2019 les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L. 162-22-10 du code de la sécurité sociale ;

Vu les résultats issus de la valorisation de l'activité constatée et validée à partir de la plateforme e-PMSI (MAT2A STC).

ARRÊTE

Article 1^{er} : La somme à verser par la caisse primaire d'assurance maladie de l' Indre est arrêtée à **5 924 792,87 €** soit :

4 972 919,24 € au titre de l'activité d'hospitalisation (GHS + sup. y compris transport +PO),

5 841,44 € au titre de l'activité d'hospitalisation (GHS AME),

339 859,61 € au titre de l'activité externe (y compris IVG, ATU, FFM, et SE),

363 307,95 € au titre des spécialités pharmaceutiques,

101 128,19 € au titre des produits et prestations,

112 245,27 € au titre de HAD valorisation AM des RAPSS,

1 198,67 € au titre du reste à charge estimé pour les détenus,

2 165,46 € au titre du reste à charge estimé pour les détenus (Montant ACE y/C ATU/FFM/SE),

8 699,65 € au titre du forfait « prestation intermédiaire »,

1 703,99 € au titre des médicaments ACE,

15 723,40 € au titre des médicaments sous ATU (hors AME et soins urgents).

Article 2 : Le présent arrêté est notifié au centre hospitalier de Châteauroux et la caisse primaire d'assurance maladie de l' Indre pour exécution.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 09 août 2019

Pour le directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire

La directrice adjointe de l'offre sanitaire

Signé : Agnès HUBERT-JOUANNEAU